



p.3

Le Conseil de la Nation adresse ses vœux de prompt rétablissement au Président Tebboune

RAPPORT STORA

Peut mieux faire...

Le rapport remis mercredi par l'historien Benjamin Stora au président Emmanuel Macron, sur «les questions mémorielles portant sur la colonisation, et la guerre d'Algérie», est déjà perçu comme un document consacré uniquement à la guerre d'Algérie. C'est comme si «les affrontements d'hier», pour reprendre l'expression du Président Macron, avaient commencé le 1^{er} novembre 1954 et non pas en juillet 1830 avec le débarquement de l'armée française en Algérie. **p.2**



IMPORTATION DE VÉHICULES D'OCCASION DE MOINS DE TROIS ANS

Ferhat Ait Ali réitère son «niet» catégorique !



p.3

PLUS DE 210 DOSSIERS D'OPÉRATEURS POUR INVESTIR DANS LA CONSTRUCTION NAVALE DÉPOSÉS



p.3

Ferroukhi plaide pour «le développement de la pêche en haute mer internationale»

DISSOUTE IL Y A CINQUANTE ANS Les «fondamentaux» de l'UNEA



p.4

Ferroukhi

Plus de 210 dossiers déposés pour investissement dans divers projets

Le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi a fait état, dimanche, du dépôt de plus de 210 dossiers d'opérateurs pour investir dans la fabrication, la construction et la réparation des navires aussi bien que la pêche en haute mer à même d'approvisionner davantage le marché national en productions halieutiques.

ONPO

Près de 500 agences de voyages candidates à l'organisation de la Omra

Près de 500 agences de tourisme et de voyages ont présenté leurs candidatures pour l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'Hégire, à travers leur inscription via le site de l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), et ce en attendant la garantie de toutes les conditions nécessaires à la reprise de l'activité et l'autorisation des hautes autorités.



Véhicules de -3 ans

Obstacles technico-juridiques à l'origine du gel
Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham a indiqué jeudi que le gel de l'importation de véhicules de moins de trois ans était dû à plusieurs «obstacles techniques et juridiques» qui ne permettent pas l'exercice de cette activité commerciale.

Rapport Stora Peut mieux faire...

Le rapport remis mercredi par l'historien Benjamin Stora au Président Emmanuel Macron, sur «les questions mémorielles portant sur la colonisation, et la guerre d'Algérie», est déjà perçu comme un document consacré uniquement à la guerre d'Algérie. C'est comme si «les affrontements d'hier», pour reprendre l'expression du président Macron, avaient commencé le 1^{er} novembre 1954 et non pas en juillet 1830 avec le débarquement de l'armée française en Algérie.



■ Wikipédia précise que «le terme d'«enfumades» est souvent associé à Bugeaud bien que Cavaignac ait eu antérieurement recours à cette pratique. (Photo: DR)

Dans sa lettre de mission à Benjamin Stora, citée par ce dernier en introduction à son rapport, le Président Macron fait constater qu'il n'a aucune responsabilité dans ce qu'il appelle «les affrontements d'hier» avec l'Algérie. Ainsi, les crimes commis par Bugeaud et consorts, passe à la trappe de l'histoire. Ils ne font pas partie des «affrontements d'hier» qui se sont déroulés entre «deux nationalismes», selon la vision de Benjamin Stora qui place les Algériens dont le pays est occupé et qui luttent pour le libérer au même plan que les colons qui occupent par la force un pays qui n'est pas le leur et qui cherchent par tous les moyens inhumains à s'y maintenir, avec l'aide de la puissance de feu de l'OTAN qui leur a fourni les avions et le napalm pour brûler à la fois les moudjahidines et les maquis qui leur servaient de champ de bataille.

Benjamin Stora fait savoir qu'il ne s'agit pas, pour lui, de «retracer toute l'histoire de la longue conquête coloniale» mais il est forcé de reconnaître que cette conquête qui a été sanglante, comme il la décrit, «reste peu connue aujourd'hui encore dans la société française, surtout habituée aux récits sur «la mission civilisatrice de la France». Il admet qu'«un rapprochement entre la France et l'Algérie passe par «une connaissance plus grande de ce que fut l'entreprise coloniale». Mais on a beau chercher le mot «enfumade», il n'est pas utilisé par Benjamin Stora alors que c'est un mot clé pour «une connaissance plus grande de ce que fut l'entreprise coloniale». Lui-même le sait. Enfumade est un mot créé pour désigner «une technique utilisée par le corps expéditionnaire français durant la conquête de l'Algérie, en 1844 et 1845», selon Wikipédia qui se réfère justement à

Benjamin Stora. Wikipédia précise que «le terme d'«enfumades» est souvent associé à Bugeaud bien que Cavaignac ait eu antérieurement recours à cette pratique. La technique consiste à asphyxier des personnes réfugiées ou enfermées dans une grotte, en allumant devant l'entrée des feux qui consomment l'oxygène disponible et remplissent les cavités de fumée. Les populations

ainsi annihilées, dont des femmes et des enfants, représenteraient des «tribus entières, soit des milliers de victimes». La conquête coloniale, qu'il reconnaît «sanglante» est décrite par l'historien français en termes de «dépossessions foncières, déplacements de populations vers des zones arides, baisse démographique et brutalisation de leur société d'origine». Que ça ! Benjamin Stora

soulève le cas des Juifs d'Algérie, «Français de cœur et d'adoption», qui «connaîtront donc le destin des Français d'Algérie et partageront leur «rapatriement», sous l'appellation identitaire nouvelle de «Pieds-noirs», mais il omet de signaler que c'est la démarche machiavélique des autorités coloniales françaises qui a transformé les Juifs algériens en Français, par la magie du décret Crémieux. Ils ont été ainsi intégrés à l'ensemble des autres instruments de la colonisation, au même titre, bien plus tard, que les harkis qui n'ont pas tous quitté l'Algérie.

Seuls sont partis ceux qui s'étaient distingués par leur excès de zèle en étant plus sauvages que les militaires français. «Les souvenirs de la colonisation ont laissé des traces fort inégales dans l'histoire coloniale et l'Algérie y occupe une place centrale par la longueur du temps de la présence française, (132 ans), la forte colonisation de peuplement européen, la découverte du pétrole et du gaz, l'expérimentation des essais nucléaires au Sahara, et la cruauté d'une guerre de plus de sept ans». Il oublie les cruautés de la colonisation.

Est-ce que «la multiplication des gestes politiques et symboliques», permettra de «s'éloigner d'une mémoire devenue enfermement dans un passé, où se rejouent en permanence les conflits d'autrefois ?»

«Dans l'opinion publique française, il reste encore beaucoup d'ignorances et d'incompréhensions sur les relations entre l'Algérie et la France. L'indépendance de l'Algérie n'a pas été digérée, près de 60 ans après.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

L. A.

Rapport Stora Une mission impossible

«A priori, le «Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation, et la guerre d'Algérie» rédigé par Benjamin Stora et remis mercredi au président de la République française, Emmanuel Macron, ne regarde que les Français. Il est fait pour répondre à une de leurs préoccupations concernant le passé colonial de la France, qui est insupportable à assumer. «Aujourd'hui, fait constater Benjamin Stora, en France, plus de sept millions de résidents sont toujours concernés par l'Algérie, ou plutôt, pour être totalement exact, par la mémoire de l'Algérie». Il ne le dit pas dans son rapport, mais il devrait le reconnaître : par son comportement criminel, l'armée coloniale française a déshonoré la France.

Ce fait historique, établi et indéniable, a créé un sentiment de honte et de culpabilité chez tous les Français, et pas seulement les 7 millions dont parle Benjamin Stora. La question mémorielle liée à l'Algérie interfère dans la politique intérieure française particulièrement, pour preuve, le tollé soulevé par les propos de Macron qui a parlé de crimes coloniaux en Algérie. En 2017, il avait qualifié le colonialisme français de crime contre l'humanité. A une autre occasion, il a utilisé les termes «acte de barbarie» en ajoutant, «que nous devons regarder en face en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes» Le contenu du document produit par l'historien français Benjamin Stora, à la demande du Président Macron, confirme qu'il a été chargé d'une mission impossible, comme le pensaient beaucoup d'Algériens qui ne se faisaient aucune illusion sur son rapport.

Et même si Benjamin Stora acceptait de revoir sa copie, il est très peu probable qu'il se résigne à dire au peuple français la vérité sur les crimes commis en Algérie par la France coloniale. Heureusement, à l'époque, des Français ont sauvé l'honneur de leur peuple, en prenant position pour l'indépendance de l'Algérie, aux côtés des combattants algériens. A un degré moindre, d'autres Français, parmi les fonctionnaires, y compris dans la haute administration et même dans l'Armée, se sont démarqués des pratiques criminelles de leur armée. Force est d'admettre que l'héritage colonial français est lourd de crimes insupportables à assumer. Si l'on devait établir un palmarès des colonialismes, qui représentent ce qu'il y a eu de pire dans l'histoire de l'humanité, le colonialisme français serait classé largement en tête. Par petites «retouches», les présidents français successifs, de Jacques Chirac à Emmanuel Macron, ont tenté mais n'ont pas osé dire toute la vérité sur le colonialisme français. Le rapport Stora ne va pas plus loin.



REPÈRE

Attentat terroriste

L'Algérie condamne le double attentat terroriste perpétré à Baghdad



L'Algérie a condamné énergiquement jeudi le double attentat ayant ciblé un marché populaire dans la capitale irakienne Baghdad faisant plusieurs victimes et des dizaines de blessés, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

«L'Algérie condamne vigoureusement le double attentat ayant ciblé le 21 janvier 2021 un marché populaire à Baghdad faisant plusieurs victimes et des dizaines de blessés irakiens sans défense», souligne la même source. «Suite à cet ignoble acte terroriste, l'Algérie exprime sa solidarité avec l'Irak frère et lui réitère son soutien dans sa guerre contre le terrorisme, l'extrémisme». «L'Algérie présente ses sincères condoléances aux familles des victimes tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, réitère sa position ferme rejetant le terrorisme sous toutes ses formes et appelle à la conjugaison de tous les efforts internationaux et régionaux pour exterminer ce fléau», conclut le communiqué.

Agence

Importation de véhicules d'occasion de moins de trois ans Ferhat Ait Ali réitère son «niet» catégorique !

Après avoir levé le voile, la semaine dernière, sur le nombre des concessionnaires autorisés pour l'importation de véhicules neufs, le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, est revenu, avant-hier, sur la polémique sur le gel de la décision de l'importation des véhicules d'occasions et a apporté une réponse cash aux critiques.

Il a précisé lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales, que ce blocage était «dû à plusieurs obstacles techniques et juridiques qui ne permettent pas l'exercice de cette activité commerciale», expliquant que «le gel de l'article 110 de la loi de Finances 2020, adopté par les deux chambres du Parlement, se heurte à plusieurs obstacles juridiques, notamment ceux liés à la lutte contre le marché parallèle des devises». En revanche, selon lui, l'importation des véhicules neufs «permettent au Trésor public de collecter un milliard USD en un an, grâce au recouvrement de la fiscalité» a-t-il ajouté.

La situation financière du pays et les objectifs de l'Etat d'asseoir une véritable économie solide et résiliente exigent «l'élaboration d'un plan de relance à long terme et définir ses priorités».

Il a réaffirmé que «l'importation d'anciens véhicules encourage le marché parallèle au détriment du Trésor public et l'Etat ne peut financer le marché noir des de-



Les objectifs de l'Etat d'asseoir une véritable économie solide et résiliente exigent «l'élaboration d'un plan de relance à long terme et définir ses priorités». (Photo : D.R)

vises». De plus, le ministre justifie son refus «de faire entrer de la ferraille sur le marché algérien et soutenir les réseaux de trafic et de véhicules d'occasion», estimant que «les réglementations bancaires ne permettent pas le transfert des fonds de ces transactions pour l'acquisition de véhicules au niveau des marchés extérieurs, de même que les montants déclarés lors de voyages

ne sont pas suffisants pour l'acquisition de véhicules». Dans la même logique, il a soutenu que «l'application dudit article requiert la modification des dispositions de la loi, car il y a une interférence entre les services des ministères concernés, y compris ceux des Finances, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Commerce», rappelant, au passage la mauvaise expérience

«vécue par l'Algérie dans les années 1990 dans ce créneau». Le retour à l'importation de ce type de véhicule est «inapplicable», mais surtout sera voué à l'échec, qui aura de graves répercussions sur les caisses de l'Etat.

Pour M. Ait Ali, ce dossier est «clos» et ne devrait en aucun cas «être problématique ou polémique». L'intérêt national avant tout !

Par ailleurs et concernant l'importation de véhicules neufs, le ministre a indiqué que «n'est pas l'apanage de quatre concessionnaires et cette activité ne se limitera pas à quatre concessionnaires», assurant que «la commission spécialisée continuera à étudier les dossiers déposés, au cours de la semaine prochaine». Le ministre a, en effet, défendu ses choix et décisions concernant l'importation de véhicules neufs au lieu des véhicules d'occasion, expliquant que «cette activité profite aux entreprises algériennes, avec des fonds nationaux qui permettent au Trésor public de collecter un milliard USD en un an, grâce au recouvrement de la fiscalité».

Samira Takharboucht

FONCIER INDUSTRIEL

Projet de texte

Un projet de loi pour la récupération du foncier industriel non exploité



Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, a annoncé, jeudi à Alger, l'élaboration d'un projet de texte modifiant la loi 08-04 de 2008 relative au foncier industriel, visant la récupération des assiettes des zones industrielles, dont les propriétaires ont bénéficié d'actes de concession, et qui sont toujours non exploitées. Intervenant lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, le ministre a précisé que son département a élaboré un projet de texte modifiant la loi 08-04 de 2008 relative au foncier industriel en vue d'introduire de nouvelles clauses permettant le suivi de l'opération d'exploitation des assiettes industrielles non exploitées par les opérateurs industriels, et la création d'une Instance nationale chargée de la gestion du foncier industriel sur la base de la transparence et l'efficacité économique.

Le ministre a fait état, cependant, de la récupération de près de 3.000 assiettes au niveau national, grâce à l'application de plusieurs procédures légales. Concernant l'octroi du foncier industriel aux investisseurs, M. Ait Ali Braham a précisé que ce dossier relève des prérogatives des walis et le ministère intervient uniquement dans les aspects techniques et l'accompagnement en matière d'aménagement extérieur et de raccordement aux réseaux nécessaires, tels que l'électricité, l'eau et le gaz. Selon M. Ait Ali Braham, il existe actuellement, au niveau national, plus de 1.250 hectares de foncier industriel non exploités en dépit de l'affectation de fonds à leur aménagement. Certains bénéficiaires de ces terrains ont vendu «illégalement» les actes de cession, «d'où la nécessité d'ouvrir des enquêtes en vue de les récupérer», a-t-il ajouté.

A cet effet, le ministère a proposé au Gouvernement la révision du cadre législatif régissant le foncier industriel afin de régler le problème de non-réalisation des projets, dont les porteurs ont bénéficié d'actes de concession sous couvert d'investissements, a-t-il poursuivi.

Soulignant que le foncier industriel était octroyé sans aucune étude ni respect des conditions juridiques et exigences économiques, le ministre a mis en avant l'impératif d'élaborer des textes de loi permettant la récupération des assiettes non exploitées et la mise en place d'un plan de distribution en fonction de la spécificité de chaque zone afin de relancer l'industrie nationale.

Agence

Flambée des prix de la sardine

Ferroukhi plaide pour «le développement de la pêche en haute mer internationale»

La sardine, le poisson du pauvre est devenu ces derniers jours un produit de luxe, inaccessible pour le consommateur algérien. Elle n'a jamais atteint des prix aussi prohibitifs que ces dernières semaines. Devenue problématique et surtout incompréhensible, le consommateur s'interroge sur les raisons de la flambée des prix de la sardine sur le marché. Vendue entre 800 et 900 dinars. En réponse à cette à cette question, le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi a expliqué la hausse des prix de la sardine par «l'augmentation des coûts des intrants ou moyens entrant dans l'opération de pêche de ce type de poissons, ajoutant que les coûts de l'acquisition des moyens et équipements de pêche ont connu une hausse, ces dernières années, tels le carburant, le filet et chalutiers et autres, impactant ainsi les prix», a-t-il soutenu, affirmant que qu'il est, désormais, «impératif de développer les techniques de pêche en haute mer pour profiter à plus d'investisseurs dans ce domaine. Plus de 210 dossiers d'opérateurs pour investir dans la fabrication, la construction et la réparation des navires aussi bien que la pêche en haute mer à même d'approvisionner davantage le marché national en productions halieutiques, ont été déposés a fait savoir le responsable du secteur afin de pallier les manques et problèmes associés à l'activité de la pêche.

Lors d'une rencontre de concertation avec des opérateurs économiques et des professionnels sur les recensements des demandes d'investissement dans ces projets, le ministre a mis l'accent sur l'importance de réorganiser le secteur afin de réguler et

maîtriser les prix de la sardine sur le marché, plaidant, dans ce sens, pour «la création d'activités cohérentes à travers la mise en place d'espaces pour les opérations algériennes en vue de participer à l'industrialisation via le réseau de sous-traitance tout en associant des experts algériens et des bureaux d'études nationaux et en exploitant le tissu industriel algérien et les contributions nationales». Egalement, explorer d'autres zones de pêches internationales au-delà des côtes algériennes, citant «certaines zones» (haute mer) qui attirent les investisseurs algériens, à l'instar de la Mauritanie, le Sénégal, les îles Comores et Djibouti, ajoutant que le ministère les accompagnera dans cette démarche. Cette nouvelle stratégie et vision «permettra l'approvisionnement du marché par des produits frais aidera d'arrêter l'importation pour économiser la devise», a-t-il soutenu. Par ailleurs, pour réaliser ces projets de construction navale et modernisation des réseaux de l'exploitation et de la sous-traitance de ce tissu industriel, le recours à l'expertise étrangère est inévitable. Toutefois, le ministre exige dans ce cas «un partenariat fructueux à travers le renforcement du tissu industriel et de l'expérience nationale ainsi que la participation des sociétés algériennes et étrangères à la formation et la qualification professionnelles à même de permettre de générer des ressources en devise en vue de les investir dans le développement du secteur», assurant l'entière disposition de son département à soutenir les professionnels du secteur. «Le département ministériel apportera tout le soutien et toutes les facilitations pour les relancer, souli-

gnant que la priorité sera accordée aux professionnels expérimentés dans lesdits domaines», a-t-il renchéri.

Le développement du secteur de la pêche repose sur l'implication de toutes les parties concernées, mettant en avant le rôle des professionnels «ayant une expérience dans la maintenance pour permettre de pêcher avec des moyens locaux, à savoir des navires construits au niveau national», ajoutant, que «cette activité donnera lieu à d'autres activités relatives au secteur et ce, dans plusieurs domaines, à l'instar de l'industrie électronique et mécanique ainsi que toutes les autres activités des contributions nationales ayant trait à la filière de la construction navale».

Lors de cette rencontre, tous les participants ont fait état de la situation du secteur de la pêche et sa répercussion sur les prix des produits halieutiques sur le marché local. Les participants ont débattu longuement avec le ministre les perspectives de sortie de crise et du développement du secteur. «Le développement de l'activité de construction navale et de la maintenance permettra d'alléger les charges sur les professionnels qui effectuaient les travaux de maintenance périodique des bateaux par eux-mêmes», a souligné de son côté, le président de la Chambre Algérienne de la Pêche et de l'Aquaculture, Karim Bani, expliquant que «la construction navale existait depuis 10 ans mais de manière limitée et ne concernait que les navires de 12 à 18 mètres, relevant que la fabrication de navires d'une longueur de 35 mètres avait débuté l'année passée au port de Zemmouri (Boumerdès)».

Samira Takharboucht

BRÈVE

Voeux

Le Conseil de la Nation adresse ses vœux de prompt rétablissement au Président Tebboune

Le Bureau du Conseil de la Nation, présidé par M. Salah Goudjil, Président du Conseil de la Nation par intérim, a adressé au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a subi avec succès une intervention chirurgicale au pied droit, ses vœux de prompt rétablissement et un retour prochain au pays afin qu'il poursuive ses missions nobles et historiques au service de l'Algérie, indique jeudi un communiqué du Bureau de ce Conseil. «Le Bureau du Conseil de la Nation, présidé par M. Salah Goudjil, Président du Conseil de la Nation par intérim et au nom de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de la Nation, tout en suivant l'évolution de l'état de santé de Monsieur le président de la République rend louange à Allah l'Omniscient le Tout-Puissant d'avoir couvert le Chef de l'Etat de sa bienveillance et permis le succès de l'intervention chirurgicale qu'il vient de subir», précise la même source. Le Bureau du Conseil de la Nation a adressé au Président Tebboune «ses vœux de prompt rétablissement et un retour prochain au pays afin de poursuivre ses missions nobles et historiques au service de l'Algérie», conclut le communiqué.

Agence

Dissoute il y a cinquante ans

Les «fondamentaux» de l'UNEA

Le procès qui a abouti, en décembre dernier, à la condamnation par le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, de deux anciens ministres de la Solidarité nationale, les docteurs Djamel Ould Abbès et Saïd Barkat, jugés pour «dilapidation et détournement de deniers publics», «conclusion de marchés en violation de la législation» et «abus de fonction», a dévoilé, incidemment, un impact inattendu du fléau de la corruption en Algérie : le milieu étudiant, à travers l'implication de l'Organisation nationale des étudiants algériens (ONEA), qui a reçu d'importants fonds pour acquérir des bus, des denrées alimentaires, des trousseaux scolaires, censés être distribués aux couches défavorisées de la population.

Heureusement, il ne s'agit que d'une anomalie, circonscrite à cette seule organisation, comme l'indique le procès. Des journalistes ont mentionné par erreur dans leurs comptes rendus, le sigle de l'Union nationale des étudiants algériens, UNEA, sans doute à cause de la ressemblance avec le sigle ONEA (deux paronymes). Mais le plus curieux a été, pour beaucoup, de constater que l'UNEA est présente dans le mouvement étudiant, alors qu'elle a été dissoute en janvier 1971. En fait, dans les années 1980, sans que l'on n'y prête attention sur le moment, les conditions étaient préparées pour reconstituer l'UNEA à partir de structures estudiantines liées au FLN, alors parti unique. Le contexte, à cette période, était à l'encouragement à «faire des affaires», prélude, chaque fois que les conditions seront réunies, à un enrichissement personnel illicite qui finira par être toléré et même considéré comme signe de réussite sociale. Par rapport à l'engagement désintéressé qui a motivé l'action politique et syndicale dans les deux premières décennies de l'indépendance, l'inversion des valeurs imposée à partir des années 1980, propice à l'individualisme et à l'égoïsme, au détriment du partage, a été défavorable à la mobilisation autour de ce que l'on appelait les tâches d'intérêt national.

Après les manifestations d'octobre 1988, l'UNEA réapparait dans le champ syndical à l'Université à la faveur d'une démarche du pouvoir autorisant la création d'organisations estudiantines.

Quelques-unes ont accepté de bénéficier de privilèges alors que les signes de l'incurie et de la rapine commençaient à être visibles, surtout à la suite de la privatisation de prestations rentables tels que transport des étudiants, restauration, cafétéria, etc... La «prédation» tournait également autour de l'importation d'équipements, mobilier, consommables, destinés aux besoins des universités.

La doctrine libérale du désengagement de l'Etat a conduit à réduire la fonction de contrôle, facilitant les comportements délictueux qui ont fini par affecter le milieu universitaire, avec l'intrusion de la corruption, comme l'a démontré le procès impliquant l'ONEA. Dans son réquisitoire rapporté par la presse, le procureur a résumé l'affaire jugée en décembre 2020, en ces termes : «Nous sommes devant une corruption d'un niveau très spécial, parce



■ Certes, l'UNEA a lancé des alertes pour attirer l'attention des autorités sur les pratiques illégales entravant la bonne marche de l'Université. (Photo : DR)

qu'elle consiste en la dilapidation des fonds destinés à des pauvres, des handicapés, des personnes qui, parfois, n'ont même pas de quoi nourrir leurs enfants, et qui ont servi à la construction de chalets, à l'acquisition de voitures de luxe et à l'achat de billets pour des destinations de rêve».

Certes, l'UNEA (reconstituée) a lancé des alertes pour attirer l'attention des autorités sur les pratiques illégales entravant la bonne marche de l'Université. C'est ce qu'a fait, en janvier 2003, un de ses dirigeants en dénonçant dans les colonnes d'un quotidien national, «les corruptions actives, même de la part des syndicats d'étudiants(es) d'où, entre autres, une restauration de plus en plus infecte...». Il dénonçait également les «indus occupants dans les résidences universitaires avec la

a été le coup d'Etat du 19 juin 1965, appelé «redressement révolutionnaire» par ses auteurs. Dans un livre intitulé «Parcours d'un étudiant algérien, de l'UGEMA à l'UNEA», Houari Mouffok - président de l'UNEA de 1963 à 1965 - a décrit avec une remarquable précision, comment, dans les heures qui suivirent le coup de force et sans rien attendre, le Comité exécutif de l'UNEA a adopté une déclaration qui plaçait l'organisation dans l'opposition au nouveau pouvoir, entraînant l'arrestation de plusieurs de ses dirigeants. A partir de cet instant, les militants de l'UNEA seront exposés à l'arbitraire du pouvoir : arrestation sans mandat d'arrêt, mise au secret et pratique de la torture, détention illégale sans procès. Dès la rentrée universitaire 1965-1966, l'UNEA, dotée de structures légales élues par les étudiants, est

“ Par rapport à l'engagement désintéressé qui a motivé l'action politique et syndicale dans les deux premières décennies de l'indépendance, l'inversion des valeurs imposée à partir des années 1980, propice à l'individualisme et à l'égoïsme, au détriment du partage, a été défavorable à la mobilisation autour de ce que l'on appelait les tâches d'intérêt national. ”

complicité de certains responsables». Il signalait l'inscription de personnes qui n'avaient pas le bac et il demandait aussi à connaître les noms des bénéficiaires des bourses à l'étranger. Mais c'est loin de suffire pour faire honneur à un sigle dont le prestige repose sur les «fondamentaux» légués par les «anciens» qui ont créé l'UNEA : l'autonomie de l'organisation, le fonctionnement démocratique, la probité de ses responsables irréprochables en tout, la défense ferme et résolue des intérêts matériels et moraux des étudiants, la contribution à l'amélioration de l'enseignement supérieur, la solidarité avec les couches populaires, l'appui aux causes justes dans le monde (actuellement la Palestine occupée et le Sahara occidental). Ces fondamentaux sont toujours valables. Les étudiants qui ont choisi d'adhérer à l'UNEA reconstituée, devraient savoir qu'ils sont tenus de les respecter.

A l'origine, l'UNEA créée en avril 1963 avait, elle-même, marqué son attachement aux traditions de lutte héritées du mouvement étudiant pendant l'occupation coloniale, et sa fidélité à la mémoire des étudiants tombés au champ d'honneur durant la Guerre pour l'indépendance.

Le tournant majeur dans la vie de l'UNEA

confrontée, dans son fonctionnement et ses activités, à la répression. A contre-courant d'une ambiance de morosité politique sans égale, alourdie par le climat répressif, les membres de la section d'Alger de l'UNEA, orientés par le Comité exécutif en clandestinité, et prenant appui sur des étudiants politisés fraîchement arrivés à l'Université, réussissent à mobiliser des étudiantes et des étudiants qui donneront toute sa force à l'UNEA... jusqu'au 15 janvier 1971, quand fut annoncée sa dissolution par le ministère de l'Intérieur. Une mesure en violation des statuts de l'organisation, adoptés à son 6ème Congrès tenu à Alger du 3 au 15 août 1964, dont l'article 53 stipule que la dissolution de l'UNEA ne peut être prononcée que par le Congrès «à la majorité des deux tiers». Un prétexte fallacieux a été avancé pour justifier la dissolution : «l'UNEA sert de couverture à un mouvement contre-révolutionnaire». La prétendue «preuve matérielle» est constituée par un rapport interne du Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS) trouvé dans le cartable du coordinateur du Comité de section d'Alger de l'UNEA, arrêté par un soir glacial de décembre 1970, à la veille des vacances d'hiver, alors qu'il sortait avec d'autres responsables, d'un petit res-

taurant, à Alger-centre. L'arrestation opérée sans mandat d'arrêt par des individus en civil, était non seulement illégale mais pouvait être considérée comme un enlèvement.

Un autre membre du Comité de section d'Alger - démocratiquement élu par les étudiants, faut-il le rappeler -, Berrakâa Keddar, qui avait réussi, ce soir-là, à échapper aux kidnappeurs, s'était glissé sous une voiture garée tout près, pour se cacher, mais est resté trop longtemps sur le sol froid et mouillé. C'est ainsi que Berrakâa a contracté une pneumonie qu'il ne pouvait soigner correctement dans les conditions de la clandestinité à laquelle il a été contraint, pour éviter d'être arrêté par la police qui le recherchait.

Il décèdera quelques semaines plus tard, le 6 mars 1971. Berrakâa est mort pour la démocratie et le socialisme, après ses deux frères chahid, Mohamed et Belkacem, morts pour l'indépendance, dans les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN). La rentrée, en janvier 1971, après les vacances d'hiver, avait été marquée par une grève des étudiants, déclenchée dans les trois universités (Alger, Oran et Constantine) pour protester contre les arrestations. Pour faire face à la grève des étudiants, un Conseil interministériel sous la présidence de Houari Boumediene, a réuni le responsable de l'Appareil central du FLN, le Haut commissaire au service national, le Directeur général de la Sûreté nationale, et plusieurs ministres dont celui de l'Enseignement supérieur et Recherche scientifique, ainsi que le wali d'Alger et les recteurs des Universités d'Alger, Oran et Constantine.

Des mesures ont été prises pour «la bonne marche de l'Université», notamment la création d'un corps de gardes universitaires sous l'autorité des recteurs. La présence dans cette réunion du Haut commissaire au Service national, est justifiée - on le comprendra plus tard - par la décision de l'incorporation anticipée, en mars 1971, des militants et responsables de l'UNEA arrêtés ou recherchés (qualifiés de «groupe subversif»).

L'incorporation forcée - contraire à la loi sur le service national qui accorde un sursis au citoyen qui poursuit des études ou une formation - aura des répercussions sur les études : coupure de deux ans pour ceux qui reprendront dans leurs filières, changement de filière pour d'autres. Auparavant, le 24 février 1971, c'est en détention, pour ceux qui avaient été arrêtés, ou en clandestinité, pour les recherchés, que les militants de l'UNEA apprennent les nationalisations des hydrocarbures, qu'ils soutiennent.

Ils saluent également la Révolution agraire, qui interviendra peu après avoir été annoncée dans les discours du président Boumediene.

Ces mesures n'étaient pas étrangères à la répression contre l'UNEA et à sa dissolution comme l'expliquera Mohand Arezki Boudiba, qui était étudiant en Mathématiques à la Faculté des Sciences de l'Université d'Alger, et responsable UNEA : «Les tendances hégémoniques du FLN poussées par les conservateurs et la réaction avaient réagi par peur de l'essor de l'expression libre des masses dévoilant leurs manœuvres contradictoires avec les intérêts du pays». Peu avant sa mort (décédé en août 2020 à Tizi Ouzou, et enterré dans son village natal à Seddouk Oufella), Mohand Arezki Boudiba résumait, en quelques mots, le souvenir qu'il a gardé de l'UNEA : «Une école de patriotisme et d'engagement pour le progrès».

M'hamed Rebah

INFO EXPRESS

Plus de 17.000 accidents en 2020, en baisse par rapport à 2019

Au total, 17.778 accidents de la route sont survenus durant les 11 premiers mois de l'année 2020, en baisse par rapport au bilan de la même période de l'année dernière (21.109 accidents), a-t-on appris jeudi à Tiberkanine (46 km à l'ouest de Aïn Defla) auprès de la chargée de communication de la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR). «La propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) ayant grandement influé sur le trafic routier ainsi que les campagnes de sensibilisation lancées au cours du deuxième semestre de l'année dernière sont susceptibles d'expliquer ce résultat», a précisé Fatima Khéllaf en marge d'une journée de sensibilisation au profit des conducteurs de poids lourds organisée à l'aire de repos de Tiberkanine sous le signe «En hivers, redoublez de vigilance».

La tendance à la baisse durant la période considérée concerne également le nombre des personnes tuées suite à ces accidents (-391) ainsi que celui des blessés (-4877), a-t-elle fait savoir, qualifiant ce bilan «d'encourageant mais pas satisfaisant». Selon elle, même si l'on est loin de l'année 2015 où le bilan relatif aux accidents de la route faisait, alors, état de 4.600 morts, il n'en demeure pas moins que la sensibilisation sur les dangers liés aux accidents de la route «ne doit pas baisser d'un iota» à fortiori lorsque les statistiques font état de la prédominance du facteur humain dans la survenue de ces accidents. «Le facteur humain est derrière 96,60 % des accidents de la route survenus durant les onze premiers mois de l'année dernière, suivi de l'état du véhicule (2,01 %) et de celui de l'infrastructure routière et des conditions atmosphériques (1,39 %), d'où l'impératif de la poursuite des efforts en matière de sensibilisation dans le but de réduire l'hécatombe routière», a-t-elle argumenté.

Evoquant la campagne de sensibilisation au profit des chauffeurs de poids-lourds empruntant l'autoroute Est-Ouest, laquelle a été entamée le 21 décembre dernier à partir de la wilaya de Blida, elle a noté que celle-ci vise à ancrer la culture se rapportant à la circulation routière au sein de ces professionnels du volant, souvent impliqués dans les accidents de la route.

Agence

Blida

60 tonnes d'aides au profit des zones d'ombre des wilayas du Sud



Dans une déclaration à l'APS, en marge du lancement de cette caravane placée sous le slogan «Solidarité sans frontières à partir de la ville des roses», le président de cette association, Ali Chaouati, a indiqué que «cette caravane de solidarité est constituée de sept camions semi-remorques chargés de 60 tonnes d'aides, en tous genres, au profit de nos sœurs veuves et frères orphelins des zones d'ombre du sud du pays», a-t-il dit. Il a souligné que l'association qu'il préside a initié cette opération de solidarité afin de «consacrer les valeurs de solidarité entre les Algériens et de constituer un modèle à suivre par les citoyens et d'autres associations». Concernant le choix Sud du pays comme destination de cette

Une caravane de solidarité initiée par l'association «Kafil El Yatime», transportant 60 tonnes d'aides au profit des veuves et orphelins des zones d'ombre de certaines wilayas du Sud du pays, a pris le départ, mardi, à partir de Blida.

aide, M. Chaouati l'a expliqué qu'il est dicté par le manque d'initiatives associatives similaires orientées à ces zones où les habitants ont grand besoin de ce type d'aide, notamment en saison hivernale», a-t-il estimé. Cette 4e édition de la campagne «Cœurs chauds», dont la préparation a duré plus d'un mois, a été concrétisée grâce à des dons de bienfaiteurs de Blida et d'autres wilayas, ce qui a permis de dépasser largement les objectifs fixés», a-t-on ajouté de même source. «Grâce à ces dons, l'association, qui avait programmé d'ap-

Agence

porter son aide à 1.200 familles, va pouvoir aider environ 2.500 familles», s'est félicité M. Chaouati. Ces aides sont notamment composées de denrées alimentaires, literie, appareils électroménagers, matériel médical (dont des lunettes et des fauteuils roulants et des masques de protection médicale), outre des vêtements, des chaussures, des livres et des jouets, a-t-il fait savoir. Cette caravane de solidarité se rendra dans les wilayas de Djelfa, El Bayadh, Timimoune, Adrar, Bechar, Ouargla, Tindouf, Souk Ahrass, et Oum El Bouagui, entre autres.

Droit à l'information : un intérêt particulier accordé au Sud



Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer, a mis en avant, jeudi à Alger, «l'intérêt particulier» accordé en matière de consécration du droit à l'information aux régions du sud du pays au regard de leur position sensible aux plans de la sécurité et de la souveraineté.

(Photo > D. R.)

Habitat : 20 milliards de DA pour aménager les zones d'ombre



Le secteur de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a consacré un budget de 20 milliards de DA pour l'appui des opérations d'aménagement dans les zones d'ombre en 2021, a déclaré jeudi à Alger le premier responsable du secteur, Kamel Nasri.

(Photo > D. R.)

Bordj Bou-Arreridj : une vie digne «désormais disponible» dans les régions reculées



Les conditions d'une vie digne «sont désormais disponibles» dans les régions reculées, a affirmé mercredi à Bordj Bou Arreridj le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merad, invitant les citoyens qui avaient quitté les campagnes à y retourner pour relancer le développement.

(Photo > D. R.)

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3ème degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67CCP : 170 280 18 clé 90

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

ONPO : près de 500 agences de voyages candidates à l'organisation de la Omra



Près de 500 agences de tourisme et de voyage ont présenté leurs candidatures pour l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'Hégire, à travers leur inscription via le site de l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), et ce en attendant la garantie de toutes les conditions nécessaires à la reprise de l'activité et l'autorisation des hautes autorités, selon un communiqué de l'ONPO. (Photo > D. R.)

Tunisie

Vaste remaniement ministériel à cause de l'instabilité politique en Tunisie



Ce vaste remaniement ministériel annoncé le 16 janvier 2021 par le Premier ministre Hichem Mechichi vise 11 ministères du gouvernement tunisien. (Photo : D.R)

Selon le communiqué du cabinet du chef du gouvernement, celui-ci vient de remplacer les ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé, de l'Industrie, de l'Énergie, de l'Agriculture, de la Culture, des Domaines de l'Etat, de la Formation professionnelle et de l'emploi, de la jeunesse et des sports de même que de l'environnement et développement durable.

Ainsi, le ministère de la Santé, dans ce pays sera dirigé par Hédi Khairi, ancien doyen de la faculté de médecine de Sousse à cause de la situation épidémiologique qui s'avère compliquée.

Dans sa composition initiale, le gouvernement Mechichi n'a rempli ses fonctions que pendant quatre mois et demi. Le Parlement a voté une motion de confiance à ce cabinet le 2 septembre 2020.

Les priorités du nouveau cabinet avaient été listées par Hichem Mechichi en septembre dernier.

Il avait alors évoqué la nécessité de faire barrage au détournement de fonds, de relancer plusieurs secteurs de l'économie avant tout de l'énergie et des mines, de financer le budget de l'État et d'opérer des réformes administratives.

Le Premier ministre avait promis de se concentrer sur la lutte contre la pauvreté, l'augmentation du pouvoir

Le Premier ministre tunisien, Hichem Mechichi a annoncé, le 16 janvier 2021, un remaniement au sein de son gouvernement concernant 11 ministères, y compris celui de la Santé. Ce vaste remaniement ministériel annoncé en Tunisie vise 11 ministères du gouvernement tunisien, à savoir la Santé, la Justice et même l'Intérieur, a rapporté l'agence tunisienne, citant le Premier ministre.

d'achat de la population, ainsi que la garantie de soins aux groupes les plus vulnérables, surtout dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Des émeutes et des actes de vandalisme déclenchés un peu partout

Les unités sécuritaires ont interpellé 632 individus, pour la plupart des mineurs, à la suite des actes de vandalisme et de vols constatés dans de nombreuses régions du pays a déclaré, lundi à l'agence TAP, le porte-parole du ministre de l'Intérieur, Khaled Hayouni.

«Les unités sécuritaires mettent tout en œuvre pour faire face aux actes de violence et aux tentatives de vol et de pillage des biens privés et publics», a-t-il déclaré. Il a en outre, précisé que les sacageurs ont lancé des projectiles sur les forces de l'ordre. Les individus en question ont été déférés devant le ministère public, conformément à la procédure. «Des blessures de gravité variable ont été en-

registrées dans les rangs des forces de l'ordre. Certains ont été gravement blessés », a-t-il indiqué. Depuis le début du confinement total, décrété entre le 14 et le 17 janvier, plusieurs régions du pays ont été le théâtre de heurts nocturnes entre des jeunes et forces de sécurité et d'actes de pillage, de vandalisme et de vol de commerces, d'agences bancaires et de bureaux de poste.

Des troubles nocturnes ont éclaté, dans la nuit de lundi, dans plusieurs régions du pays malgré un confinement général pour lutter contre le nouveau coronavirus et un couvre-feu imposé à partir de 16h00. Des actes de vandalisme et de violence ont été enregistrés à Tunis, La Manouba, Bizerte, Nabeul, Béja, Siliana, Sousse, Monastir, Mahdia, Kébili, Kairouan et Kasserine, selon des sources sécuritaires. Ces troubles dont les motifs exacts ne sont pas encore connus, interviennent dans un contexte de pro-

blèmes socio-économiques, aggravés par la crise sanitaire et un contexte d'instabilité politique dont le dernier remaniement.

En plein couvre-feu, les forces de l'ordre dans les villes citées ont fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser des jeunes qui lançaient des pierres, bloquaient des routes avec des pneus enflammés et sacageaient des magasins et commerces privés. Bravant le couvre-feu qui devrait entrer en vigueur à partir de 16h00, plusieurs fauteurs de troubles sont descendus cette nuit dans la rue cassant des façades de commerces, commettant des actes de pillage, et lançant des pierres contre la police. A informé la même source. Selon la même source, il s'agit de jeunes, en majorité des mineurs, âgés entre 15 et 25 ans. Aucun slogan n'a été scandé durant ces troubles.

La majorité des actes de violence ont eu lieu dans des quartiers populaires et à forte densité démographique notamment à Tunis, La Manouba, Bizerte, Sousse (est), Nabeul, Siliana, Kairouan et Kasserine. Un dispositif de sécurité renforcé a été déployé autour des sites vitaux et services publics ainsi qu'autour des établissements de souveraineté.

Oki Faouzi

INFO EXPRESS

APLS
Poursuite des attaques contre les positions des forces d'occupation marocaines

L'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) a poursuivi ses attaques contre les positions et les retranchements des forces d'occupation marocaine le long du mur de sable pour le 70e jour consécutif, a indiqué jeudi un communiqué du ministère sahraoui de la Défense.

Selon le communiqué n° 70 rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS), «les forces de l'armée sahraouie ont lancé hier une série d'attaques lourdes ciblant les points de concentration des forces d'occupation marocaines dans plusieurs régions, notamment dans la région Raous Benamoyra (secteur Farssiya)». Quant à la journée du jeudi, le communiqué militaire indique que «des unités de l'armée sahraouie ont effectué de lourds bombardements visant les positions de l'armée royale marocaine retranchées dans plusieurs zones, notamment dans les secteurs de Aousserd et de Oum Amdrika». La même source a ajouté qu'«un bombardement concentré a visé les régions de Acherk Sadra (secteur Kalta) et Oum Dokn (secteur Bakkari), outre la région Agueraret Farsik (secteur Mahbes)». Les attaques de l'Armée sahraouie se poursuivent, ciblant les positions et les retranchements des forces d'occupation marocaine le long du mur marocain de la honte.

Etats-Unis
Saint Augustin s'invite au discours d'investiture de Biden

Le nouveau président des Etats-Unis, Joe Biden, a cité dans son discours d'investiture le philosophe Saint Augustin, natif de Thagaste, l'actuelle Souk Ahras pour capter les Américains qu'il invite, à l'occasion, à «l'union et la raison» pour faire face à «l'extrémisme». Après avoir prêté serment, le 46e président des Etats-Unis a mis l'accent sur «l'union et la raison». Quoi de mieux donc, d'après Biden, pour unir les Américains face à «l'extrémisme», que de se référer à une figure de la philosophie et homme de dialogue : Saint Augustin. «Je vous promets que je me battrai aussi fort pour ceux qui ne m'ont pas soutenu que pour ceux qui l'ont fait. Il y a plusieurs siècles, St. Augustin, un saint de mon église, a écrit que les personnes étaient une multitude définie par les objets communs de leur amour», a-t-il déclaré.

Saint Augustin est, faut-il le rappeler, l'un des piliers de la philosophie mystique ancienne. Né en 354 après Jésus-Christ dans la ville millénaire Thagaste, l'actuelle Souk Ahras située extrême est de l'Algérie, et mourut à Hippone (Annaba) en 430. Philosophe, écrivain de génie, théologien, polémiste, mystique, Saint Augustin, d'origine amazigh, fait partie des grands penseurs ayant marqué d'une forte empreinte l'histoire de la pensée humaine.

R.I

contribution

Dispositions réglementaires

Ne pas confondre partenariat public/privé (PPP) avec privatisation et éviter les utopies du passé, frein au développement et atteinte à la sécurité nationale



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

La privatisation totale ou partielle est une cession d'actifs d'entreprises publiques en faveur du secteur privé qu'il soit national ou étranger alors que pour le partenariat public privé (PPP) l'Etat reste le maître d'œuvre.

1.- Nous avons dans la terminologie anglo-saxonne trois types de partenariats : les partenariats institutionnels (création de sociétés à capitaux publics et privés telles que les sociétés d'économie mixte ou joint-ventures), les partenariats dans lesquels les entreprises privées conseillent les personnes publiques pour la valorisation de leurs biens et les contrats de Private Finance Initiative (PFI) qui sont la forme la plus répandue. Il s'agit de la différencier des délégations de service public qui sont des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Le cocontractant perçoit une rémunération mixte constituée d'une redevance fixe et d'un intéressement qui est fonction de l'amélioration de la qualité du service, du niveau des économies réalisées et du résultat financier de l'exploitation. Précisément le contrat de partenariat est un contrat à long terme (de 10 à 35 ans ou plus) par lequel une personne publique attribue à une entreprise une mission globale de conception, réalisation, financement ainsi que d'entretien, maintenance et/ou d'exploitation de l'ouvrage. Le cocontractant est rémunéré par un paiement de la personne publique pendant toute la durée du contrat, pouvant être liée à des objectifs de performance et intégrant l'amortissement des investissements initiaux.

Le contrat de partenariat diffère de la concession dans la mesure où le cocontractant est uniquement chargé de l'exploitation et non de la gestion des ouvrages étant fondé sur une répartition optimale des risques : le risque de trafic incombe à la personne publique, le cocontractant prenant en charge le risque de construction et de performance. Comme il ne faudrait pas assimiler les PPP à la privatisation. Une privatisation est la vente ou cession par l'État au secteur privé d'une partie ou de la totalité d'une entreprise publique. Dans le cadre d'un PPP, l'État verse une somme au secteur privé en contrepartie de l'offre de service et de la prise en charge éventuelle de la construction et de la gestion des infrastructures.

La privatisation suppose que le secteur privé soit le seul responsable d'assurer les services, alors qu'avec un PPP, l'État conserve son rôle de responsable envers les citoyens et reste présent dans le projet étant donné qu'il fait partie du contrat.

2.- En théorie, les principaux avantages découlant de l'utilisation des PPP résident dans l'optimisation du rapport coûts/résultats, la répartition des risques entre l'autorité publique et l'opérateur privé, la conservation par l'entité publique du contrôle stratégique du service, et enfin le gain à traiter avec un secteur privé expérimenté. L'intérêt pour un État ou une collectivité locale est de développer une infrastructure économique pour assurer le développement d'un pays, tout en réduisant son emprunt et les risques associés.

Cependant, ce recours croissant à l'usage des PPP ne fait pas sans obstacles du fait que ce mode de financement et de gestion est relativement nouveau au niveau notamment de la zone méditerranéenne. En effet, les cadres financiers et juridiques des PPP sont différents d'un pays à l'autre et les projets susceptibles de faire l'objet de PPP ne sont pas clairement identifiés et le secteur privé local ne semble pas outillé pour accompagner des projets d'envergure. Aussi, le développement de tels mécanismes pourrait être favorisé à travers notamment l'élaboration et l'adoption d'un cadre régional harmonisé de PPP qui reste encore à définir.

D'une manière générale, les PPP présentent un certain nombre d'avantages qui peuvent leur permettre d'optimiser le rapport coûts-résultats de l'intervention du secteur public dans le cadre des projets d'infrastructure, facilitent et encouragent la mise en œuvre des projets dans les délais et dans les limites du budget. Mais afin d'éviter les dépassements, de s'assurer que le partenaire privé livre et à exploite les actifs du projet dans les délais, cela suppose la maîtrise des coûts est souvent et une meilleure gouvernance. Cette réduction du coût des risques constitue le principal moyen d'optimiser le rapport coûts-résultats du secteur public et, dans le cadre de PPP réussis, elle compense généralement toute augmentation de coût résultant d'un financement par emprunts privés et non par emprunts publics.

En d'autres termes, le secteur public doit être en mesure de s'assurer que le prix qu'il paie au partenaire privé au titre des investissements et des risques liés au projet correspond à un bon usage de l'argent des contribuables ce qui n'est pas le cas souvent en Algérie où les surcoûts surtout dans les infrastructures pouvant varier entre 10 à 30% par rapport aux standards internationaux sont voilés par des transferts via la rente des hydrocarbures. Ainsi, les PPP ne sont pas la panacée car la préparation des projets de type PPP prenant généralement plus de temps que des pas-

sations de marchés classiques en raison de leur complexité, il est important de bien choisir les projets qui peuvent être effectués sous forme de PPP et de bénéficier de conditions favorables qui incluent des acteurs publics et privés compétents et solvables et un cadre macroéconomique et réglementaire stable.

3.- Des dispositions légales et réglementaires doivent être prises ou adaptées pour permettre un développement harmonieux de ces opérations, dans le respect des spécificités des opérations de partenariat public-privé notamment dans la loi sur les marchés publics.

Cette reconnaissance n'a pas pour effet de sortir les opérations de partenariat de la réglementation sur les marchés publics, ni de créer une nouvelle catégorie de commandes publiques. L'objectif est uniquement de réserver aux PPP, un traitement juridique différencié des autres marchés publics en raison des particularités de ce type d'opérations. Des actions doivent être menées pour assurer la reconnaissance légale des PPP dont l'insertion d'un titre spécifique dans la loi relative aux marchés publics. Ce nouveau titre regroupera toutes les dispositions applicables aux marchés publics qui sont passés sous la forme d'un partenariat public-privé, dont notamment l'exigence pour le pouvoir adjudicateur concerné de mener une évaluation préalable complète et positive de son projet de PPP avant le lancement de la procédure, les règles spécifiques en matière de délai d'engagement et la rédaction de clauses spécifiques du Cahier général des charges. Le cadre juridique des PPP doit être complété par l'adoption d'un cahier général des charges qui traitera des dispositions spécifiques applicables à ce type de marché. Ces dispositions spécifiques porteront notamment sur les mécanismes de suivi et de contrôle de l'opération, notamment le rôle du fonctionnaire dirigeant, sur les clauses de paiement, sur les situations de force majeure, sur les pénalités, sur les cas de dissolution du contrat, sur les conséquences d'éventuels changements législatifs devant miser sur la stabilité du contrat et éviter toute rétroactivité contraire au droit international. Mais en dernier ressort, le succès des PPP doit reposer sur l'organisation de la transparence du dialogue. Il est essentiel d'organiser le dialogue dans des conditions de transparence et de respect de l'égalité de traitement entre les entreprises participantes et ce par une information préalable et la plus complète possible des entreprises participantes sur la manière dont le dialogue sera structuré : l'objet et la portée précis du dialogue, la durée de la procédure, le nombre de réunions, leur caractère éli-

minatoire ou non, l'acceptation de variantes, une information intermédiaire, après chaque réunion, comportant une synthèse des principaux points traités de manière à s'assurer de la bonne compréhension des parties lors des réunions de travail et enfin la rédaction d'un procès-verbal après chacune des étapes.

4.- En résumé, pour le cas de l'Algérie, le succès du PPP passe la fin des injonctions bureaucratiques des pouvoirs publics, la révision du code des marchés publics, la dépenalisation de l'acte de gestion et une vision stratégique tenant compte tant du développement interne que des nouvelles mutations mondiales. Or, nous avons un tissu productif interne privé en ce mois de janvier 2021, peu performant où selon l'ONS plus de 80% du tissu économique est constitué d'unités personnelles ou de petites SARL peu innovantes, ne pouvant créer en 2021, comme annoncé, le 12 janvier 2021 au Forum Ech Chaab par un responsable du Premier ministre, entre 1 et 2 millions d'entreprises par décrets, soit pour dix emplois par entreprise la création entre 10 et 320 millions d'emplois (une chimère) alors que la majorité des entreprises existantes sont en sous activité, un projet PMI/PME pour sa maturation et sa rentabilité, répondant aux normes coûts/qualité, dans le cadre concurrentiel où le dénominateur est le marché, nécessitant au minimum deux/trois années, les grands projets 5/7 ans et avec quel financement, prévision utopique qui ne sera jamais réalisée reposant sur une vision rentière du passé. Comme ces déclarations, démontrant une communication institutionnelle non adaptée des années 1970/1980 avec l'effritement du système d'information, accentuant le divorce Etat-citoyens, que les réformes auraient commencé et qu'il fallait attendre 2021 pour voir leurs effets, alors que tous les experts s'accordent à dire que les véritables réformes politiques, sociales (des subventions ciblées) et économiques n'ont pas encore commencé, du mythe de la privatisation partielle des banques déstructurées et d'entreprises publiques structurellement déficitaires avec une bourse en léthargie ou cette dévaluation du dinar, de l'intégration de la sphère informelle au moyen de mesures bureaucratiques ou de la maîtrise de l'inflation par des mesures autoritaires, oubliant que dans la pratique des affaires, n'existent pas de sentiments, comme mythe de dynamisation des exportations hors hydrocarbures alors que le blocage est d'ordre systémique, une cotation de 5 dinars un dollar en 1970 et 132 dinars un dollar en janvier 2011 et toujours 98% de recettes en devises provenant des hydrocarbures ou encore vouloir attirer les IDE, surtout en cette période de crise mondiale, sans lever les contraintes d'un environnement des affaires pour le moins délétère qui prévaut en Algérie et une gouvernance tant centrale que locale à revoir en profondeur, naviguant actuellement à vue. Evitons d'induire en erreur les plus hautes autorités du pays par un langage de vérité, rien que la vérité comme ces effets d'annonce dévastateurs, qui nuisent au pays existant un lien dialectique entre sécurité et développement.

INFO EXPRESS

Oum El Bouaghi Agression à l'arme blanche

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, notamment la protection des citoyens et leurs biens, les forces de l'ordre de la 2ème Sûreté urbaine de Oum El Bouaghi sont parvenues à arrêter un individu suspect impliqué dans une affaire de coups et blessures volontaires à l'aide d'une arme blanche (couteau). L'affaire remonte en date du 17/1/2020 et à la suite d'une plainte déposée par le receveur d'un bus urbain qui a fait l'objet d'une agression durant l'exercice de ses fonctions par un inconnu dans la ville de Oum El Bouaghi. Après des investigations approfondies et en un laps de temps record, les éléments de la police ont identifié et arrêté l'auteur et, par la même, récupéré l'arme blanche utilisée à l'encontre du receveur de bus. Présenté le 18/1/2021, le mis en cause âgé de 46 ans doit répondre de son acte pour le chef d'inculpation de «coups et blessures volontaires».

A.Remache

Aïn Témouchent

Encouragement aux femmes au foyer et aux femmes rurales

Les deux ministres de la Solidarité nationale, de la Famille et celui du Tourisme et de l'Artisanat, respectivement Mme Malika Kikou et Hamidou Mohamed ont effectué conjointement une visite d'inspection et de travail au niveau de la wilaya de Aïn Témouchent.

Au niveau du siège de la wilaya, ils ont donné le coup d'envoi de la caravane de sensibilisation de la femme au foyer et rurale dans les zones d'ombre de la wilaya pour profiter des avantages de l'État destinés au développement local et l'émancipation de la femme afin qu'elle soit un élément utile dans le développement local.

Dans sa première déclaration Mme Malika Kikou a affirmé que «l'État déploie des efforts louables pour aider les femmes au foyer et les femmes rurales pour la création d'activité et l'amélioration de leur cadre de vie. Tous les secteurs sont concernés pour la réalisation de cet objectif. L'année 2021 l'État a décidé d'encourager ces familles et les personnes handicapées. «Le cortège ministériel s'est dirigé à Aïn Tolba pour s'enquérir de la réussite d'un projet de pé-



L'État déploie depuis 2011 des efforts louables pour aider les femmes au foyer et les femmes rurales. (Photo : D.R)

nière gérée par une femme ayant bénéficié d'un prêt de l'Angem et une autre activant dans l'élevage des chèvres et lapins dans la localité de Sidi Ben Adda. La ministre a indiqué que tous les organismes d'état, Ansej, Cnac et Angem pourront accorder des crédits à toute femme porteuse de projet et désirant créer une activité économique. Au niveau de l'hôtel situé dans la commune de Ouled Boudjema où a été organisé des expositions des produits artisanaux et s'enquérir du projet de la femme productrice et suivre une projection vidéo des activités des femmes

rurales ou au foyer. Les deux ministres ont présidé la cérémonie de remise des chèques émis par l'Angem au profit de huit

femmes et distribuer 3 locaux et assisté à séance de formation des femmes au foyer.

S.Djelloul

Relizane

Une femme de 36 ans accouche dans une ambulance

La direction de la Protection civile de la wilaya de Relizane a enregistré la naissance de deux bébés aux mains des éléments de la Protection civile, l'un dans la localité de Oued Rhiou, et l'autre au chef-lieu de Relizane.

En effet, une femme a accouché dans la matinée de ce jeudi, aux environs de 6h42, sans aucune complication dans une ambulance de la Protection civile de l'unité principale de la Protection civile de Relizane, alors qu'elle était évacuée du quartier populaire «Erak», vers l'Établissement public hospitalier de proximité Mohamed Boudiaf du chef-lieu de Relizane, a fait savoir M. Khamallah Abbas, chargé de la cellule de communication auprès de la direction de la Protection civile de la wilaya de Relizane. Âgée de 36 ans, la femme a donné naissance à un nouveau-né de



sexe masculin qui se porte bien, ajoute notre interlocuteur. A signaler qu'un autre cas similaire d'une autre femme qui a accouché de deux jumeaux, a eu lieu au niveau du quartier de Sidi Bouabdallah, sis au chef-

lieu de la daïra de Oued Rhiou. Les deux nouveau-nés et leur mère ont été transférés vers la maternité de l'établissement hospitalier public Ahmed Francis de Oued Rhiou.

N.Malik

Alger

La carte archéologique de l'Algérie présentée sous forme d'application interactive

La nouvelle carte archéologique de l'Algérie a été présentée, mardi à Alger, sous forme d'application interactive conçue par plusieurs instances spécialisées en archéologie, relevant du ministère de la Culture et des Arts. Cette carte, dont la réalisation a été lancée en mai 2020 par le ministère de la Culture, se veut une mise à jour de l'Atlas archéologique réalisé par l'archéologue français Stéphane Gsell en 1911 durant la période coloniale, intitulé «Atlas archéologique de l'Algérie». Le livre de M. Gsell (Atlas archéologique de l'Algérie) «avait des dimensions idéologiques et un contexte colonialiste, en ce sens qu'il ne s'était penché que sur les sites

archéologiques romains situés dans le nord de l'Algérie», a fait savoir la ministre de la Culture, Malika Bendouda qui a relevé que la nouvelle carte «reflète la réalité historique et civilisationnelle de l'Algérie qui remonte à 2,5 millions d'années et qui englobe toutes les régions de l'Algérie notamment le Sud du pays». Pour la ministre, la réalisation de cette carte s'inscrit dans le cadre de «la sécurité culturelle et du détachement de la carte et du discours culturel du colonisateur français», ajoutant que cette dernière avait touché plusieurs domaines et exigeait davantage de temps pour s'en défaire définitivement.

R.R

Mostaganem

Un camion prend feu à Mazagan

Un camion-citerne rempli de sept (7) tonnes de goudron a pris feu dans la nuit, ce mardi, dans une entreprise privée située au niveau de la commune de Mazagan, rattachée à la daïra de Hassi Mamèche, à quelques bornes de Mostaganem-ville, selon le lieutenant Mohammedi Mansour, chargé de la cellule de communication près de la direction de la Protection civile de Mostaganem. Depuis 19h15, un camion-citerne rempli de liquide de goudron a pris feu à ladite entreprise susmentionnée. Le véhicule s'est entièrement embrasé. Le feu s'est déclaré alors que le

pois lourd était stationné au niveau de l'entreprise. L'alerte a été tout de suite donnée par les agents de sécurité. Deux camions-citernes ont été mobilisés pour l'opération en vue de circonscrire le sinistre.

D'importants équipements ont été mobilisés et quelques heures après le feu a été circonscrit, ajoute notre interlocuteur. Par ailleurs, l'on nous signale qu'une enquête été aussitôt ouverte par les services de sécurité territorialement compétente pour déterminer avec exactitude les causes de ce sinistre.

N.Malik

Sidi Bel-Abbès

«Mourir de Covid-19 ou de famine, quelle est la différence ?»

Quand le citoyen a de la valeur aux yeux d'un responsable, il y a toujours un moyen qui arrange la cause publique et le droit du citoyen. Quand c'est le contraire, on opte tout simplement pour le choix le plus facile. D'un coup de plume, vous m'avez mis au chômage. Comme un moins que rien. Cela me fait mal quand j'y pense, et comment pourrais-je ne pas y penser un seul instant devant cette misère qui colle à moi comme une ombre.

L'oubli est un soulagement. Dans mon cas, l'oubli est une épreuve éprouvante. Je dois lutter pour oublier, mais la misère est un réveil de l'oubli, elles sont inséparables. Si vous êtes misérable, alors oubliez le fait d'oublier la misère. Apprenez à vivre misérable, et c'est bon pour vous. Alors, je reste en constant éveil. Un combat éternel qui me déchire et ne cesse de me déchirer, chaque jour et tous les jours. Il me permet même de voire cette affreuse souffrance sur ma famille, quand j'entends ma femme chuchoter «zut, qu'est-ce que je vais encore faire avec ces patates». Parce que tout simplement, on a que des pommes de terre dans notre balcon. Mon corps, je le sens parfois comme une arène. Des hurlements incessants. Les combats ne s'arrêtent jamais, seulement le temps de reprendre de nouveau. Aucun répit. Avez-vous juste une idée Monsieur le wali ? Je m'adresse à vous, parce qu'on vous a légué ce droit de dé-



De nombreuses régions du monde sont confrontées au chômage de masse et à la famine à cause de la pandémie de Covid-19. (Photo : D.R)

cider de mon sort dans ce «job». Je ne suis pas seulement privé de travail, mais aussi du droit de me défendre, sous prétexte de vous prononcer pour une cause sanitaire publique, car même moi, je n'y peux échapper à ce malheur utile. Ma sécurité dépend aussi de votre responsabilité, mais on me privant comme des milliers de mes semblables, avec nos familles, de cette seule ressource misérable «ô combien utile» dans notre cas, n'êtes-

vous pas aussi responsable de nos malheurs infinis ? Je sais comment vivent les responsables. Est-ce que vous savez comment je vis ? En tout cas, même si je ne vous souhaite pas ma vie de chien, je vous suggère juste d'y penser, même à un seul instant. En parlant de chien, c'est de chiens errants dont je parle, pas de domestiques qui vivent avec leurs maîtres, car ceux-là, sont mieux nourris. Je n'ai nulle honte de dire que je

suis un être humain qui vit comme un chien. Cela pourrait étonner certains, même beaucoup, mais dois-je feindre encore de dire la vérité, pour que ces responsables qui prennent «du jour au lendemain» une décision, sachent un temps soit peut, que nous avons le droit d'espérer, de vivre, d'exister comme eux, sans crainte et pouvoir jouir de «l'oubli qui soigne et soulage». À bon entendeur.

Réhabilitation de l'hôtel Tamgout

Lancement de l'avis d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise

Un avis d'appel d'offres national pour le choix d'une entreprise pour la relance des travaux de réhabilitation de l'hôtel Tamgout, dans la commune de Yakourène à l'Est de Tizi-Ouzou, a été lancé ce mercredi, a indiqué jeudi le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou.

En visite dans la wilaya en compagnie de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme Kaoutar Krikou, M. Hamidou a ajouté qu'une réunion de travail regroupant l'ensemble des intervenants dans ces opérations de réhabilitation des 6 hôtels publics de la wilaya se tiendra courant de cette semaine au niveau de son département ministériel.

«Nous allons réunir l'ensemble des intervenants, entreprises, bureau d'étude, groupes gestionnaires et responsables locaux pour étudier tous les éléments de ce dossier et déterminer de manière définitive les dates de reprises des travaux et de livraison de ces infrastructures», a-t-il souligné. M.Hamidou, qui a déploré «une situa-



tion anormale» que la wilaya est restée dépourvue d'infrastructures depuis le lancement de ces opérations de réhabilitation, a considéré que «c'était une erreur de lancer la réha-

bilitation de ces infrastructures au même moment». Entamée à la fin de l'année 2015, la réhabilitation de ces infrastructures hôtelières publiques a connu d'énormes retards en raison

de divers contraintes. Pour l'heure, seul «Le bracelet d'argent» de Beni-Yenni a été mis en service en novembre dernier, tandis que les 5 autres hôtels sont encore en souffrance.

De son côté, Mme Kirikou a indiqué que son département est «en phase d'élaboration d'une cartographie des besoins spécifiques pour chaque région et wilaya en vue de la mise en oeuvre d'un programme sectoriel destiné à la femme rurale et au foyer ainsi qu'aux catégories vulnérables».

Une réunion intersectorielle se tiendra prochainement pour la coordination avec l'ensemble des secteurs intervenants en matière de micro-crédit et de subventions allouées par l'Etat pour soutenir ces franges de la société.

Lors de cette visite les deux ministres ont procédé à la remise d'équipement et de subventions au profit de bénéficiaire et visité une exposition de produit réalisés par des bénéficiaires de micro-crédit octroyés par leurs secteurs.

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
14.50 Grands reportages
16.10 Les docs du week-end
17.50 50mn Inside
19.45 Petits plats en équilibre
19.55 Météo
19.50 Vendée Globe - Solitaires
20.00 Journal
20.50 Quotidien express
21.00 Météo
21.05 Ninja warrior
23.25 Le big bêtisier de Noël



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
20.00 Journal
20.50 Les Étoiles du sport
20.54 Météo
21.00 Vestiaires
21.05 La fête de la chanson française
23.30 On est presque en direct



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.45 Chasseurs d'appart'
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.10 Météo
21.50 Stumptown
22.40 Stumptown
23.30 Instinct



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.15 Les carnets de Julie avec Thierry Marx
16.15 Les carnets de Julie
17.55 Questions pour un champion
19.20 Plus belle la vie
20.45 Tout le sport
20.50 Laisse entrer la nature
21.05 Meurtres à Granville
21.05 Météo
22.35 Meurtres en Bourgogne



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



18.49 Mes stars et moi
20.34 Hollywood Live
20.50 Le flic de Belleville
23.36 Samba



13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 Rétrospective
22.45 Tuche



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.40 La p'tite librairie
21.05 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.47 A Most violent year
18.23 Papillon
20.16 L'instant cinéma
20.50 Predator
22.35 Predator 2

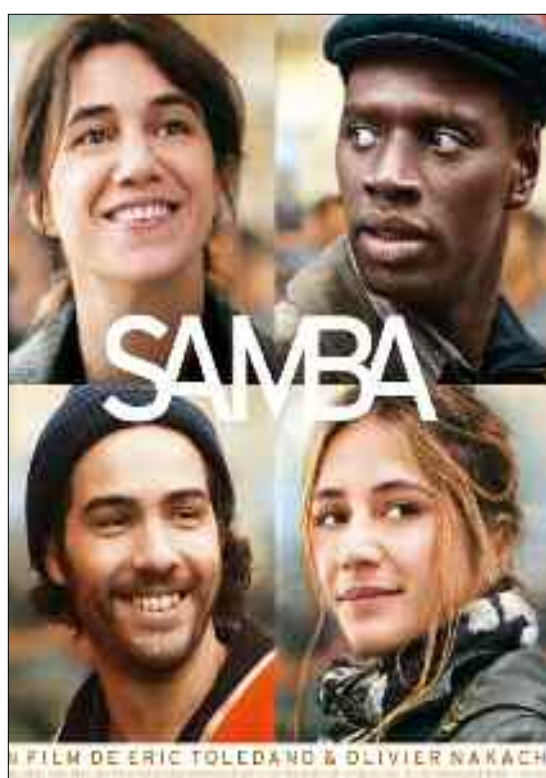


19.45 Arte Journal
20.55 Géométrie de la mort
21.45 Géométrie de la mort
22.35 Monstre sacré
23.25 Khibula



17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021

Sélection



Ciné Premier - 20.50 Le flic de Belleville

Comédie de Rachid Bouchareb

→ Inspecteur de police à Belleville, Baaba Keita a prouvé son efficacité à de multiples reprises. Mais, un soir, il ne peut empêcher l'assassinat de Roland, son ami d'enfance. Officier de liaison du consulat de France à Miami, il était de passage à Paris pour une enquête sur un trafic de drogue. Baaba Keita reprend le poste de Roland afin de retrouver son meurtrier. Il est envoyé en Floride et sa mère envahissante est du voyage. A Miami, il doit faire équipe avec Ricardo, un policier local blasé et irascible.



Ciné Premier - 23.36 Samba

Comédie dramatique de Olivier Nakache

→ Un sans-papiers sénégalais, qui cherche à régulariser sa situation, et une cadre supérieure, victime de surmenage, se rencontrent dans le cadre d'une association. Depuis dix ans, Samba enchaîne les jobs d'un jour, avec l'espoir d'obtenir des papiers : un sésame pour vivre en France sans la peur au ventre. Arrêté, le voilà en passe d'être expulsé vers le Sénégal.



Ciné Frisson - 20.50 Predator

Film de science-fiction de John McTiernan

→ En Amérique centrale. Largué en pleine forêt pour délivrer des otages, un commando d'élite est attaqué puis éliminé par une créature monstrueuse qui a la faculté de se rendre invisible et silencieuse. Le major Dutch Schaeffer, spécialiste des opérations difficiles, est placé à la tête d'un commando qui a pour mission de retrouver dans la forêt d'Amérique centrale les trois occupants d'un hélicoptère, dont un ministre, capturés par des guérilleros.

HAUT-COMMISSARIAT A L'AMAZIGHITÉ

PUBLICATION D'UN LEXIQUE DE «TERMINOLOGIE DE L'HISTOIRE»

Un nouveau dictionnaire Français-Tamazight dédié à la terminologie de l'histoire visant à combler des lacunes dans le domaine de la néologie a été récemment publié par l'universitaire Habib-Allah Mansouri. Edité par le Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA), cet ouvrage de 210 pages s'inscrit dans un processus de production d'une terminologie d'histoire qui pourra servir d'outil pour des travaux de traduction de livres d'histoire vers le tamazight ainsi que dans l'enseignement de l'histoire dans les différents départements de langue et culture amazighes. Ce lexique s'inscrit également dans la continuité de la voie de recherche ouverte par «Amawal», un premier travail de recherche proposant un lexique Tamazight-Français et Français-Tamazight, chapeauté par l'écrivain, anthropologue et linguiste Mouloud Mammeri et publié en 1980.

L'universitaire a sélectionné des concepts puisés dans un grand nombre d'ouvrages d'histoire en donnant la priorité à l'histoire de l'Afrique du nord pour proposer des équivalents en Tamazight.

Les équivalents ont été élaborés en utilisant des néologismes formels, introduction d'un mot nouveau créé à partir de règles de formation propres au Tamazight, des néologismes sémantiques, puisés dans le sens donné aux mots, et des emprunts qui consistent à introduire des mots provenant d'une autre langue.

L'ouvrage propose une partie dédiée aux mots traduits du Français vers Tamazight alors qu'une seconde partie propose des concepts et des expressions dont certains relèvent de disciplines comme la politique, l'économie ou la sociologie à l'image de «Société civile», «loi électorale», «liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes», «libre échange», ou encore «démocratisation de l'enseignement».

Cet ouvrage n'est cependant pas destiné à la vente mais mis à la disposition des chercheurs et des bibliothèques. Universitaire et traducteur, Habib-Allah Mansouri a participé à de nombreux travaux de recherche pour le HCA et publié d'autres lexiques spécialisés, il a également traduit plusieurs ouvrages dont le roman «Pluie d'or» de Mohamed Sari.

R. C.

Bataille de Besbassa Témoin des sacrifices des martyrs

La bataille de Besbassa, survenue le 21 janvier 1960 sur les monts escarpés de la région de «Guaiguaâ», à 50 km à l'est de Djelfa, demeurera parmi les témoins de l'héroïsme et de la bravoure des chouchada et des sacrifices des moudjahidine pour l'indépendance de l'Algérie.

Cette bataille, dénommée également «Etheldja» par certains, est en fait un événement historique héroïque, qui n'a pas bénéficié de l'intérêt qui lui sied dans les livres d'histoire, n'était-ce les témoignages vivants de moudjahidine ayant survécu à cette bataille historique pour rapporter, à la postérité, les sacrifices de ceux qui ont voué leurs vies pour la liberté du peuple algérien. Selon Khelifa Leboukh, chercheur en histoire et secrétaire général de l'association «1^{er} novembre pour la perpétuation et protection des exploits de la Révolution», cette bataille, qui s'est déroulée durant l'hiver 1960, n'a pas été fortuite, mais fait suite à des opérations ennemies, qui poursuivaient les mouvements des moudjahidine dans la région», a-t-il dit. Il a signalé que cette bataille avait été précédée par un autre événement historique relatif au déplacement des unités de l'Armée de libération nationale (ALN) à partir de la zone-est, soit les monts «Guaiguaâ», vers l'ouest, précisément les monts «Houass», «Sin Elba», «Tighrassen», et «Djebbas», dans le but «de réaliser une campagne de purge dans les groupes de Bellounis, à l'origine de nombreux problèmes causés aux mouvements et déplacements de l'ALN, dans la région», a-t-il indiqué.

«Cette campagne (purge), décidée par le responsable de la région, Slimane Slimane, dit «Slimane Lekhel», avait permis la mise à mort de plusieurs de ces groupes dans la région», a ajouté le même his-



torien. En revenant vers leurs refuges dans les monts «Guaiguaâ», les moudjahidine laissèrent malheureusement leurs empreintes sur la neige, tombés en abondance ce jour-là, permettant ainsi aux forces de l'armée française de les suivre, et d'encercler la région. Néanmoins, l'ALN prit connaissance de ce mouvement ennemi, et se prépara en conséquence, en se scindant en deux bataillons, selon les explications du même historien. Le premier mené par le Moudjahid Elkerrada Belkacem, et le second par Djaballah Makhoulouf, issu de la 2^e zone.

A la veille de cette bataille «surprise», le commandant Slimane Lekhel avait convoqué les responsables des zones et des kasmates, en vue d'une réunion durant laquelle il comptait rendre compte des dernières victoires obtenues dans la région, débarrassée des groupes de Bellounis, l'opportunité ayant été exploitée, également, pour donner ses instructions.

Durant cette nuit du 21 janvier, l'armée française assiégea les moudjahidine dans les monts «Guaiguaâ», en usant de tout son arsenal de guerre et de son infanterie, après un face-à-face difficile, la situation bascula dans la mati-

née à l'avantage des moudjahidine, qui causèrent d'importantes pertes matérielles et humaines aux forces ennemies.

Acculée par les moudjahidine, l'armée française fit appel à son aviation, qui lui a permis, vers le soir, de cette journée de reprendre le contrôle de cette bataille, durant laquelle près de 60 moudjahidine tombèrent au champ d'honneur. «Le commandant Slimane Slimane fut, également, atteint de blessures graves durant cette bataille, au point où les hommes durent le porter sur leurs épaules», selon les témoignages de plusieurs moudjahidine.

Les maquisards Elkerrada Belkacem, Djaballah Makhoulouf, Tahar Errek, Belkaid Tahar, Boudkhal Saria et Zagher Belkacem ont, également, pris part à cette bataille, dont les détails sont connus grâce aux témoignages de certains autres moudjahidine qui ont survécu à cette page de l'histoire de la Révolution de Novembre, dont Tar Belmbarek, arrêté à l'époque, Mohamed El Bariki et le sergent Saria Boudkhal.

A noter que cette bataille de Besbassa a été, également, abordée par le chercheur dans l'histoire de la région, Slimane Kacem, dans son ouvrage intitulé «Histoire po-

litique et militaire de la wilaya VI historique», dans lequel il a qualifié le jour de cette bataille de «Journée grandiose».

L'écrivain a raconté dans son livre, que cette bataille a permis aux éléments de l'ALN, assiégés par les forces françaises, dans les monts «Guaiguaâ», d'avoir l'avantage sur l'ennemi dès leur premier face-à-face, en mettant à mort pas moins de sept soldats français, contraignant ainsi l'ennemi à faire marche arrière.

Encore plus, les moudjahidine eurent l'audace et la bravoure de sortir à couvert pour poursuivre l'ennemi, mais leur position fut malheureusement perçue par les hélicoptères balayant la région. «Ce qui permit à l'ennemi de retirer son infanterie pour la remplacer par des chars et des bombes au napalm dont les hélicoptères inondèrent toute la zone, en la transformant en un véritable enfer, durant lequel 58 chouchada tombèrent au champ d'honneur, au moment où plus d'une vingtaine de moudjahidine furent atteints de blessures diverses», selon l'historien Slimane Kacem, détenteur, en 2015, du prix du président de la République 1^{er} novembre 1954, pour la recherche en histoire.

R. C.

Le Musée saharien de Ouargla Ouverture d'un espace de lecture

Le Musée saharien d'Ouargla vient de se doter d'un espace de lecture dans le cadre des efforts visant à promouvoir la culture et à attirer les visiteurs, a-t-on appris mercredi des responsables de cette structure culturelle. Menée en coordination avec la direction du secteur, la bibliothèque principale de la lecture publique «Mohamed Tidjani» et la commune de Ouargla, cette initiative a pour objectif d'offrir un espace approprié aux lecteurs, notamment les jeunes, tout en contribuant à développer les connaissances et à renforcer la place du livre et de la lecture dans la société et faire face à l'impact négatif de l'internet et des réseaux sociaux, a indiqué à l'APS, la directrice du Musée et responsable de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) à Ouar-

gla, Oumelkheir Benzahi. La direction du Musée envisage, à travers la création de ce nouvel espace de lecture qui totalise près d'un millier d'ouvrages traitant de divers champs du savoir, dont l'histoire, la culture, la littérature, les sciences et autres, de contribuer à inciter le public à visiter et découvrir le Musée saharien, a-t-elle ajouté. M^{me} Benzahi a précisé que cet espace a bénéficié d'un quota de plus de 400 titres accordés par la bibliothèque principale de lecture publique Mohamed-Tidjani, alors que la fourniture d'équipements nécessaires a été assurée par les services de la commune de Ouargla. Pour attirer plus de visiteurs, le Musée saharien s'implique également dans l'organisation d'expositions et activités culturelles, à l'occasion de célébration de différentes fêtes natio-

nales, ainsi que l'accueil des élèves dans le cadre de visites guidées, a-t-elle encore fait savoir. Ses portes sont aussi ouvertes aux artisans et aux investisseurs activant dans le domaine du tourisme et de l'artisanat, pour profiter de stands au niveau du Musée saharien afin de les exploiter dans leurs activités, selon les lois en vigueur, selon sa directrice qui note que la démarche permet aussi d'attirer les visiteurs. Classé au patrimoine national en 2007, le Musée saharien, dont la gestion a été confiée à l'OGEBC, a ouvert ses portes au public en 2018, après avoir bénéficié d'une large opération de restauration et de réhabilitation. Edifié en 1936 dans un style néo-soudanais, le Musée saharien de Ouargla abrite des objets historiques, entre autres, d'anciens fusils et armes blanches

ainsi que des produits de l'artisanat local saharien. Dans cette structure sont conservées également des pièces archéologiques issues notamment des fouilles menées sur le site de l'antique ville de Sedrata (fondée au 10^e siècle par les Rostémides), à une dizaine de kilomètres au Sud-ouest de Ouargla, en plus de flèches en pierre et des ustensiles en poterie et en cuivre, des régions de Oued-Mya, de Oued-Righ et du Tassili n'Ajjer, de la préhistoire jusqu'à l'époque moderne. La collection du Musée saharien contient également des objets préhistoriques en métal et des armes datant de la guerre de Libération nationale, en plus de photographies anciennes montrant différents sites touristiques, dans la région de Ouargla notamment.

R. C.

vie pratique

SANTÉ

Les aliments qui boostent le système immunitaire



Certains micronutriments ont la capacité de booster efficacement les défenses immunitaires en berne. Les adopter en période hivernale est un bon moyen de réduire son risque de tomber malade.

L'importance des aliments riches en pré et probiotiques

Aussi appelé « flore intestinale », le microbiote est composé de bactéries saines qui protègent les intestins en traquant les mauvaises bactéries. Le microbiote représenterait ainsi 70% de l'efficacité du système immunitaire ! Pour lui permettre d'être le plus performant possible, il lui faut lui apporter suffisamment de prébiotiques et de probiotiques. Les prébiotiques sont des ingrédients alimentaires non digestibles, tels que les fibres contenues dans les fruits et les légumes. Ils permettent de « nourrir » les bonnes bactéries intestinales aussi appelées probiotiques. Avoir une alimentation riche en prébiotiques et probiotiques est donc essentiel pour renforcer le système immunitaire.

Liste des prébiotiques : asperges, poireaux, oignons, ail, avoine, agrumes, graines (lin, chia...), tomates, bananes...

Liste des probiotiques : yaourts, lait fermenté, cornichons...

L'importance des aliments riches en antioxydants

Flavonoïdes, caroténoïdes, vitamine E, vitamine C... Les antioxydants sont essentiels pour booster l'immunité. Ils agissent en protégeant les globules blancs de l'oxydation et en augmentant leur mobilité et leur efficacité.

Quels sont-ils et où les trouve-t-on ?

Vitamine C : poivron, goyave, persil, cassis, oseille, citron, orange, kiwi, choux, papaye, fraises, crucifères...

Vitamine E : poissons gras (harengs, maquereaux, sardines...), huile de tournesol, de soja, de maïs, beurre...

Sélénium : noix du Brésil, poissons (lotte, thon...), graines de tournesol, abats, jaune d'œuf...

Zinc : fruits de mer, noix, graines, viandes, céréales complètes, cacao...

Polyphénols (flavonoïdes et tanins en particulier) : fruits et légumes, vin, thé...

La concentration des aliments en antioxydants est mesurée à l'aide d'un indice appelé ORAC (capacité d'absorption des radicaux oxygénés). Parmi les aliments à l'indice ORAC le plus élevé : les baies d'açaï, le chocolat noir, les mûres, les noix, l'artichaut ou encore les prunes.

Les aliments riches en fer

Cet oligoélément entre dans la composition de l'hémoglobine, protéine qui sert à transporter l'oxygène des poumons vers nos organes. En cas de carence en fer, le risque est l'anémie, avec un déficit de globule rouge dans l'organisme, et donc une diminution de l'efficacité du système immunitaire. La carence en fer est pourtant le trouble nutritionnel le plus répandu, elle toucherait près d'une personne sur 3 dans le monde ! Une alimentation suffisamment riche en fer est donc essentielle à l'immunité et plus encore à la santé.

On trouve le fer dans : les viandes rouges, les abats (essentiellement le boudin noir et le foie), les fruits de mer (surtout les moules). On trouve aussi du fer dans les végétaux, mais sa biodisponibilité est moindre lorsqu'il n'est pas héminique, c'est-à-dire lié à l'hème (sang).

(A suivre)

Météo

Samedi 23 janvier : 13°C

→ Dans la journée :
Ciel plutôt dégagé
max 16°C, ressentie 18°C
Vent modéré de sud

→ Dans la nuit :
Partiellement nuageux
8°C, ressentie 18°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 08:00
Coucher du soleil : 17:53



Santé

Manque de magnésium : symptômes, que manger ?



→ Une femme sur quatre manque de magnésium. Quels en sont les symptômes ? Quelles conséquences sur la santé ? Que manger au quotidien ? Réponses de médecin nutritionniste.

Des personnes plus à risque que d'autres...

A côté des signes de fatigue et de tension musculaire, il faut savoir qu'il existe des profils davantage à risque de manquer de magnésium. « Je suis particulièrement attentive aux personnes qui consomment peu de fruits, de légumes et de féculents », décrit ainsi la nutritionniste. Les personnes carnivores ou qui ont l'habitude de boire de l'eau du robinet, donc faible en minéraux, sont ainsi susceptibles de manquer de magnésium.

Autre facteur de risque : le stress. Aujourd'hui, les gens courent de plus en plus après le temps et ont du mal à souffler. Le problème, c'est lorsque le corps est stressé, il fixe moins bien le magnésium, qui est alors davantage évacué par les urines. En outre, le stress est aussi une conséquence du manque de magnésium donc c'est un vrai cercle vicieux qui s'installe et qui entretient cette carence.

Régime = perte de magnésium

Si les femmes sont davantage touchées que les hommes – une femme sur quatre est concernée – c'est tout simplement parce qu'elles font plus de régimes. « A partir du moment où l'on élimine des aliments alors mathématiquement, on perd des vitamines et des minéraux. En outre, c'est surtout la diminution des apports alimentaires en féculents qui peut particulièrement diminuer les apports en magnésium », décrit le médecin. A noter aussi que les besoins en magnésium sont augmentés au troisième trimestre de la grossesse. Raison de plus pour conserver une alimentation équilibrée.

(A suivre)

Délices du jour

COOKIES À L'AVOINE, AU CHOCOLAT ET AUX NOISETTES

INGRÉDIENTS

- 230 g de beurre doux, ramolli
- 100 g de sucre blanc
- 2 cuil. à café d'extrait de vanille
- 2 gros œufs
- 1 cuil. à café de fécule de maïs (maïzena)
- 1 cuil. à café de bicarbonate de soude
- 1/2 cuil. à café de sel
- 180 g de flocons d'avoine entiers, 180 g de farine, 175 g de pépites de chocolat, 75 g de noisettes, hâchées, grossièrement ou éclats de noisette

PRÉPARATION

Préchauffer le four à 180°C et fonder deux grandes plaques allant au four de papier sulfurisé. Placer le beurre ramolli, le sucre brun dans un grand saladier et battre à l'aide d'un mixeur électrique à vitesse moyenne, jusqu'à ce que le mélange devienne lisse et crémeux, environ 2-3 mn. Ajouter les œufs un à un, puis verser la vanille. Battre jusqu'à ce que l'ensemble soit bien incorporé, en raclant les parois si nécessaire. Dans un autre saladier, mélanger ensemble les flocons d'avoine, le bicarbonate de soude et le sel. Ajouter aux ingrédients humides et battre au mixeur électrique jusqu'à incorporation totale.



Incorporer la farine avec la fécule puis, en mélangeant délicatement. Ajouter les pépites de chocolat et les noisettes concassées. Couvrir le saladier et laisser reposer au frais pendant 15-20 mn. Former des boules avec la pâte à cookies et répartir sur les plaques, en espaçant les cookies de 5-8 cm les uns des autres. Aplatir légèrement les cookies avec le paume de la main et enfourner pendant 8-9 mn. Retirer du four et laisser reposer sur la plaque pendant quelques minutes.

Horaires des prières

Vendredi 9 djoumada el tani 1442 :

23 janvier 2021

Dhor12h59

Asser15h35

Maghreb18h00

Icha19h25

Samedi 10 djoumada el tani 1442 :

24 janvier 2021

Fedjr06h28

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

sport

Ligue 2

La nouvelle saison du MC Saïda sous de «mauvais auspices»

La situation au MC Saïda va «de mal en pis» avant trois semaines du coup d'envoi du championnat de Ligue 2 de football, a regretté mercredi, le président du club sportif amateur (CSA) de cette formation, prédisant une saison délicate pour son club.

«Aucune perspective de sortie de crise dans un avenir proche n'apparaît. Le nouvel exercice s'annonce désormais sous de mauvais auspices», a déclaré à l'APS, Mohamed Messaïdi, qui vient d'être élu pour un nouveau mandat à la tête du CSA, structure détentrice de la majorité des actions de la Société sportive gérant l'équipe de football. «La direction n'a pas réussi à organiser un stage pour l'équipe qui continue de s'entraîner avec un effectif amoindri, car les joueurs de la saison passée refusent de revenir avant d'être régularisés», a-t-il ajouté.

Ce n'est pas tout, puisque, selon le même responsable, l'entraîneur Karim Bouhila, en qui les dirigeants ont renouvelé leur confiance, n'est pas emballé à l'idée de poursuivre l'aventure avec la formation de l'Ouest du pays «surtout en cette conjonc-



■ La sortie de crise n'est pas pour demain.

(Photo > D. R.)

ture difficile que traverse le MCS». Et comme la crise financière est loin d'être résolue, tous les espoirs de la famille du «Mouloudia» sont placés sur les autorités locales afin d'aider leur club à

voir le bout du tunnel. A ce propos, le même responsable a fait savoir que les «contacts sont permanents avec le wali de Saïda et ses services pour trouver une issue à la crise», avouant au pas-

sage que les autorités locales constituent «la seule source de financement du MCS». «Le MCS a toujours fonctionné de la sorte, car nous ne disposons d'aucun sponsor. Notre situation s'est compliquée davantage depuis que l'APC de Saïda a cessé de nous accorder des subventions, puisque la dernière fois qu'on a reçu une aide de sa part remonte à deux années quand on avait reçu une somme avoisinant les 25 millions de dinars», a souligné Mohamed Messaïdi.

Le MCS, qui évoluera dans le groupe Ouest, est toujours interdit de recrutement en raison de ses dettes, estimées à un peu plus de 30 millions de dinars, envers d'anciens joueurs ayant eu gain de cause auprès de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL). Un autre dossier qui enfonce le club, a rappelé le même responsable.

R. S.

WA Tlemcen : accord trouvé avec l'entraîneur Benchadli

La direction du WA Tlemcen et l'entraîneur Djamel Benchadli ont trouvé un accord pour que ce dernier prenne en main l'équipe évoluant en Ligue 1 de football, a appris l'APS jeudi auprès du technicien oranais. Benchadli a fait savoir qu'il a «pratiquement tout conclu» avec Abdelkrim Yahla (membre du Conseil d'administration, ndlr) qui l'accompagnera pour superviser les «Zianides» lors de leur match sur le terrain de l'USM Bel-Abbès dans le cadre de la 9^e journée de championnat. Ayant déjà fait un passage à la barre technique du WAT lors des dernières journées de la saison 2017-2018, contribuant au maintien de l'équipe en Ligue 2, Benchadli a dit être «animé d'une grande volonté pour redresser la situation du club, auteur d'un début de saison raté». Ce mauvais départ, qui a valu à l'équipe de se classer à la 19^e et avant-dernière place au classement avec 4 points, a été la cause de la séparation avec l'entraîneur Aziz Abbès, rappelle-t-on.

JS Kabylie

La direction du club appelle à l'ouverture du capital

La direction de la JS Kabylie a appelé mercredi à Tizi-Ouzou, les responsables du Club sportif amateur (CSA), en tant qu'actionnaire majoritaire, à procéder à l'ouverture du capital. Intervenant lors d'une conférence de presse, en présence notamment du président Cherif Mellal, le porte-parole de la JSK, Mou-

loud Aïboud, a appelé le nouveau président du CSA, Djaffar Aït Mouloud, «à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'ouverture du capital du club». Ce dernier, élu en novembre dernier, réclame d'intégrer le Conseil d'administration de la Société sportive par actions (SSPA) en tant que représen-

tant du CSA, actionnaire majoritaire, tout en critiquant la gestion de Cherif Mellal. Iboud a souligné que l'ouverture du capital devra s'accompagner «de la présentation des bilans d'exercices depuis 2010 à ce jour» pour, dit-il, «éviter tout équivoque et permettre une totale transparence». En attendant, il a exhorté les différents «protagonistes» à «laisser la direction actuelle faire son travail». Pour l'ancienne vedette du Jumbo-Jet, qui relève «un acharnement alarmant» contre le club ces derniers temps, «la JSK ne se portera que mieux avec l'ouverture de son capital et la venue d'un repreneur». De son côté, Mellal,

qui a déploré les propos de certains responsables du club, anciens et actuels, a défendu son bilan depuis son arrivée à la tête du club qui était, a-t-il soutenu, «criblé de dettes et insolvable». «Nous avons trouvé plus de 35 millions de DA de dettes auprès de différentes parties, joueurs, banques et autres, que nous avons assainies et réussi à réduire la masse salariale et les frais de gestion de 400 à 280 millions DA», a détaillé Mellal, de plus en plus contesté par les supporters de la JSK qui réclament son départ avec, notamment, une marche empêchée samedi par les forces de l'ordre.

ASM Oran

Les dettes du club bloquent la qualification de 13 nouveaux joueurs

L'ASM Oran, qui n'a toujours pas engagé un nouvel entraîneur à l'approche du coup d'envoi du championnat de Ligue 2 de football, devra également s'acquitter de ses dettes auprès d'anciens joueurs pour qualifier pas moins de 13 nouvelles recrues engagées l'été passé, a-t-on appris jeudi de la direction de ce club. La formation de Medina Jdida fait partie d'une pléiade de clubs du deuxième palier qui sont toujours interdits de recrutement, même si le manager général de cette équipe, Houari Benamar s'est dit, dans une déclaration à l'APS, «optimiste» quant au règlement de ce dossier avant le début de la compétition, dont la première journée est fixée au 12 février prochain. «L'ASMO n'est pas le seul club de la Ligue deux qui est confronté à ce problème, mais je dois préciser que nos dettes ne sont pas énormes comme pourraient le croire certains. On va d'ailleurs bien-

tôt trouver une solution pour qualifier les nouveaux joueurs», a rassuré ce dirigeant. Outre d'anciens joueurs qui ont saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) pour se faire rétablir dans leur droits, l'ex-coach de l'ASMO, Salem Laoufi, a choisi, lui aussi, la même voie pour obtenir ses salaires relatifs à la période de son travail au sein du club la saison passée, signale-t-on de même source. En attendant, les Vert et Blanc, relégués en ligue 2 à l'issue de l'exercice 2015-2016, poursuivent leur préparation sous la conduite du préparateur physique, Kacem Salim. Ce dernier a programmé un deuxième match amical ce jeudi au stade Habib-Bouakel (Oran) face à l'US Remchi, nouveau promu en deuxième palier. Mardi passé, les Oranais ont battu en amical le CR Temouchent (2-1), un autre nouveau promu en Ligue 2, sur le terrain de ce dernier.

Tournoi de l'UNAF (U17)

La Tunisie s'impose sur le fil face à la Libye

La sélection tunisienne de football des moins de 17 ans s'est imposée jeudi face à son homologue libyenne 2-1 (mi-temps : 0-0), en match disputé au stade 5-Juillet, comptant pour la 2^e journée du tournoi de l'Union nord-africaine, qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations 2021. En première période, les Tunisiens ont dominé les débats mais sans pour autant parvenir à tromper la vigilance de la défense libyenne, bien regroupée autour de son gardien de but Dhirar Dorman. Après la pause, la Tunisie est parvenue à ouvrir le score grâce à Firas Mahdouani (54'), avant que les Libyens ne remettent les pendules à l'heure durant le dernier quart d'heure (77') par l'entremise d'Abdulmuyassir Boushibah. Les dernières minutes de la partie ont été équilibrées, mais c'est plutôt les

Tunisiens qui ont réussi à inscrire le but victorieux dans le temps additionnel (90'+5) grâce à Mohamed Nacer Trabelsi, sur un corner. A l'issue de ce résultat, la Libye avec 0 point est d'ores et déjà éliminée, alors que la Tunisie affrontera lors de la 3^e et dernière journée, dimanche, l'Algérie (14h30), dans ce qui sera une véritable «finale» pour la qualification à la CAN-2021. Pour rappel, les joueurs du sélectionneur national Mohamed Lacete s'étaient imposés lundi lors de la 1^{re} journée face à la Libye (3-2). Le tournoi de l'UNAF, dont les rencontres se jouent au stade 5-Juillet, se déroule sous forme de mini-championnat avec la participation de trois sélections : Algérie, Tunisie et Libye. Le premier se qualifiera à la phase finale de la CAN-2021 au Maroc en mars.

EN DEUX MOTS

Equipe nationale : Vers un match amical en juin au nouveau stade d'Oran

Le nouveau stade d'Oran, dont les travaux sont en voie d'achèvement, pourrait abriter un match amical de l'équipe nationale de football lors de la fenêtre Fifa, prévue du 31 mai au 15 juin, a appris l'APS mercredi auprès de la Fédération algérienne. Le sélectionneur national Djamel Belmadi «insiste» pour jouer un match amical au stade d'Oran, doté d'une capacité d'accueil de 40 000 places et dont la pelouse hybride a été réceptionnée en décembre dernier, précise la même source.

Qualifiée pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, reportée à 2022 au Cameroun, au terme de la 4^e journée des éliminatoires disputée en novembre dernier, la sélection algérienne reprendra du service en mars prochain avec le déroulement des deux dernières journées des qualifications, prévues du 22 au 30 mars : en déplacement face à la Zambie et à domicile devant le Botswana. Deux mois plus tard, les «Verts» entameront le 2^e tour éliminatoire de la Coupe du monde 2022, avec le déroulement des deux premières journées fixées du 31 mai au 15 juin.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44/6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef :
Radia Zerrouki
Directeur commercial :
Ouahid Kouba
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger :
SIMPAL
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud :
Trag diffusion Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail :
lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

USM Sidi Bel-Abbès

Accord avec la FAF pour qualifier les nouveaux joueurs

le match à suivre

Equipe nationale

Vers un match amical en juin au nouveau stade d'Oran

football

WA Tlemcen

Accord trouvé avec l'entraîneur Benchadli

CHAN-2021

La RD Congo obtient un nul inespéré

Lors de la deuxième journée du CHAN Cameroun 2021, les Léopards de la RD Congo ont arraché un nul inespéré au stade Omnisport de Japoma le 21 janvier 2021. Avec ce nul de 1-1, les Léopards occupent provisoirement la première place du groupe.

Favoris de cette poule et de ce match, les hommes de Florent Ibenge, malmenés, ont réussi à décrocher un nul dans les ultimes minutes de la seconde période face aux hommes conduits par le serbe Zoran Filipovic. Très tôt dans le jeu, les Chevaliers de la Méditerranée ont pressé les Congolais jusqu'à inscrire un but à la 6^e minute de jeu grâce au capitaine Almadi Husayn qui reprend de la tête le corner exécuté sur le flanc droit de la défense adverse. Les Léopards ont passé tout le premier quart d'heure à produire un football enrhumé, sans intensité ni vitesse, sans mettre à mal la défense libyenne. Heureusement pour eux, qu'à la 23^e minute, suite à un contre bien mené par la Libye, l'attaquant libyen bute sur le gardien qui est sorti loin de ses cages. Malgré une maîtrise de jeu de la part des Libyens, plus rien ne sera marqué jusqu'à la fin de la première mi-temps.

De retour de la pause, les Congolais repartent à l'abordage, se créent de minimes occasions mais n'y arrivent toujours pas. Les Libyens, eux, bien en place, procèdent par des contres pour tuer le match. Mais les attaquants, maladroits, manquent le coche. Alors que personne ne croyait en un retour des Congolais, Masasi, très en jambe ce soir, laisse une lourde frappe des 35 m qui trouve la lucarne gauche du gardien libyen (90+3). Handicapé par l'absence de leur coach, Florent Ibenge, et de plusieurs de leurs coéquipiers, tous testés positifs au coronavirus, les Léopards ont su éviter le piège libyen.



■ La RDC de justesse, l'essentiel est fait.

(Photo > africafootunited.)

Les Étalons marchent sur les Guerriers

La fourgue de la jeunesse a eu raison sur l'expérience en ce deuxième match de la journée. Le Burkina Faso se relance grâce à une victoire 3 buts à 1 face au Zimbabwe.

On s'attendait tous à un match épique entre Étalons et Les Guerriers. Les jeunes Burkinabés ont décidé de démarrer très fort afin d'étouffer l'adversaire. Dès la 14^e minute, les Étalons se mettent à l'abri après deux tentatives infructueuses.

Le latéral gauche Issouf Sosso reprend très bien le ballon et frappe dans la lucarne. Mais les Guerriers réagissent à la 23^e minute suite à

un centre bien envoyé par Jaravani. Le milieu offensif Partson Jaure reprend avec un enroulé extérieur. Le score est resté 1-1 jusqu'à la pause.

Les Guerriers déposent l'arme en seconde période

Dans le 2^e acte, les Étalons ont monté d'un cran. Les jeunes ont pris le jeu à leur compte en multipliant les attaques. Ils ont fini par creuser l'écart à la 53^e minute de jeu grâce au milieu de terrain Clavert Tiendrebeogo d'une frappe à l'entrée de la surface. Malgré ce deuxième but, les Burkinabés ne démordent pas. Ils retrouvent une nouvelle fois le chemin des filets à la 67^e minute de jeu. Le jeune dé-

fenseur latéral de 20 ans Issiaka Ouedraogo marque suite à un corner contré 3-1. Mais les Étalons continuaient par multiplier les attaques et empêchaient les Zimbabwéens à une réaction jusqu'à la fin de la partie.

Les Étalons vont donc livrer une bataille unique pour le troisième match afin de pouvoir passer le cap des phases de poule. Le prochain adversaire est le pays hôte, les Lions Indomptables A' du Cameroun.

In africafootunited

A voir

- Canal+ : Monaco - Marseille à 21h
- Canal+ décalé : Aston Villa - Newcastle à 21h

La Der

USM Sidi Bel-Abbès : Accord avec la FAF pour qualifier les nouveaux joueurs

La direction de l'USM Sidi Bel-Abbès s'acquittera, jeudi, d'une première tranche de ses dettes envers la Fédération algérienne de football (FAF) estimées à 22 millions de dinars pour bénéficier enfin des licences de ses 14 nouvelles recrues, a-t-on appris de ce club de Ligue 1. Il s'agit du dernier obstacle à franchir pour qualifier les joueurs engagés lors du mercato estival après avoir récemment payé un peu plus de 50 millions de dinars au profit d'anciens éléments ayant saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), a ajouté la même source. Les dettes de la formation de la «Mekerra» vis-à-vis de la FAF remontent à la

saison 2017-2018 quand l'instance footballistique algérienne s'est chargée de régulariser la situation financière de deux joueurs étrangers de l'USMBA pour éviter à cette dernière des sanctions supplémentaires de la part de la Fédération internationale de football (FIFA), rappelle-t-on.

Mais depuis, la direction du club de l'ouest du pays n'a pas honoré ses engagements de rembourser à la FAF, la somme d'argent dépensée, obligeant l'instance fédérale à bloquer les licences des nouvelles recrues des «Vert et Rouge» cette saison. Le dénouement de ce dossier a eu lieu mercredi lors d'une rencontre à

Alger entre le directeur général de l'USMBA, Abbes Morsli, et le président de la FAF, Kheïredine Zetchi. Ce dernier a consenti à établir un échéancier aux gars de Sidi Bel-Abbès pour régler leur dette sous forme de tranches, signale-t-on de même source.

Lors des huit précédentes journées de championnat, l'USMBA a joué avec un effectif composé de quelques joueurs de l'exercice passé, renforcés par des éléments de la réserve. Cette situation a poussé l'entraîneur Lyamine Bougherara à jeter l'éponge à l'issue de la première journée.